

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR Adour Chalosse Tursan



Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire du Pôle Adour Chalosse Tursan

Etabli entre :

L'Etat, représenté par la préfète des Landes, Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, et le préfet du Gers,
M. Xavier BRUNETIERE

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan, représenté par son Président
M. Laurent CIVEL

Le Département des Landes, représenté par son Président M. Xavier FORTINON

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, représentée par son Président M. Philippe
BRETHES

La Communauté de Communes Chalosse Tursan, représentée par sa Présidente Mme Pascale
REQUENNA

La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, représentée par sa Présidente
Mme Christine FOURNADET

La Communauté de Communes du Pays Grenadois, représentée par son Président M. Jean-Luc
LAFENETRE

La Communauté de Communes du Pays Tarusate, représentée par son Président M. Laurent
CIVEL

La Communauté de Communes Terres de Chalosse, représentée par son Président M. Didier
GAUGEACQ

Le SYDEC, représenté par son Président M. Jean-Louis PEDEUBOY

Ci-après dénommés les porteurs du contrat.

Préambule

Afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions (notamment écologiques, numériques, et économiques), le Gouvernement propose aux collectivités un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Celui-ci, signé pour 6 ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités, renforcés par les crédits du plan de relance lors des 2 premières années.

La transition écologique et la cohésion territoriale en constituent la « colonne vertébrale », avec une attention particulière qui sera portée sur la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, les circuits courts, les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

Bien que ce nouveau Contrat puisse s'envisager à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, le choix a été fait de poursuivre et renforcer les partenariats entre les 6 EPCI du périmètre ACT et d'assurer ainsi la cohérence avec les autres dispositifs, notamment le SCoT Adour Chalosse Tursan, mais également l'actuel Programme Leader et nombre d'actions collectives menées sur le territoire : Projet Alimentaire Territorial, Rénovation Energétique des bâtiments publics, Plateforme de Rénovation Energétique (parc privé).

Ainsi s'inscrit-il également en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle des départements et des régions. Il fait suite au précédent Contrat de Ruralité signé entre le PETR ACT et l'Etat, contrat ayant permis de soutenir de nombreux projets répondants aux enjeux du territoire.

En effet, ce sont, d'un point de vue quantitatif, 74 projets qui ont pu être soutenus pour un montant total de 8 281 372 €, répartis de la façon suivante :

- 6 266 471 € de DETR
- 1 228 204 € de DSIL Contrat de Ruralité
- 584 052 € de DSIL Grandes Thématiques
- 202 645 € de financements autres (FNADT, CNC, TDIL, ...)
-

En regard des 6 axes de la stratégie retenue, la répartition a été la suivante :

- 29 projets soutenus au titre de l'Axe 1 « Accès aux services et aux soins » (espaces numériques, écoles, accessibilité aux équipements, ...)
- 18 projets soutenus au titre de l'Axe 5 « Transition écologique et énergétique » (éclairage, Production de chaleur, rénovation thermique)
- 15 projets soutenus au titre de l'Axe 2 « Revitalisation des centres-bourg (aménagement de centre bourg, locaux commerciaux, halles, ...)
- 15 projets soutenus au titre de l'Axe 6 « Cohésion Sociale » (habitat regroupé, pôle enfance- petite enfance, ...)
- 6 projets soutenus au titre de l'Axe 3 « Attractivité Territoriale » (café associatif, camping, abattoir, ...)
- 1 projet soutenu au titre de l'Axe 4 « Mobilité et accessibilité au territoire » (véhicule TAD)

Le Contrat de Ruralité a ainsi permis de mobiliser des fonds sur des thématiques devenues prégnantes pour le territoire (les services, le volet énergétique des bâtiments publics et le renforcement du maillage des centres-bourgs facteur d'attractivité pour un vaste territoire, sans oublier les équipements en faveur de deux publics cibles que sont les personnes âgées et l'enfance/petite-enfance). Les financements d'Etat ont pleinement joué leur rôle levier aussi bien en terme de financement, d'équilibre territorial, que d'accompagnement (construction de la stratégie/besoins, recensement, soutien aux projets dans le cadre du comité de suivi), renforçant ainsi l'ingénierie territoriale à travers un dispositif contractuel associant Etat et Territoire de projet.

Un vaste territoire rural en mutation

Constitué au début des années 2000, d'abord sous forme associative, puis de GIP[®], le territoire Adour Chalosse Tursan a reconnu très tôt ses spécificités de territoire rural et manifesté sa volonté de préserver son identité en créant des partenariats étroits entre les EPCI qui le composent. Deux Contrats de Pays se sont succédés (2004-2007 et 2009-2013), ainsi que deux Programmes Leader (2009-2014, 2015-2020), et enfin le Contrat Territorial Unique signé avec la Région Aquitaine (CTU 2015-2017) et le Contrat de Cohésion et de Dynamisation (2020-2022) signé avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à une échelle élargie avec l'Agglomération du Marsan, prouvant par là sa capacité à coopérer avec les territoires limitrophes. L'ensemble de ces dispositifs contractuels reposent toujours sur un projet de territoire commun et soutiennent des opérations structurantes au-delà des échelles purement communales.

L'économie du Territoire ACT était longtemps à prédominance productive, à la fois agricole (plus de 50% de la SAU départementale) et industrielle (Bois, Industries Agro-alimentaires et ameublement). Désormais la base résidentielle constitue l'essentiel de son économie locale. Pouvant compter sur la proximité des agglomérations pour soutenir une croissance démographique d'origine migratoire, le Pôle ACT a exploité les différents dispositifs à sa disposition (Contrats de Pays, Leader, Opération Collective de Modernisation) pour commencer à répondre aux nouveaux besoins des populations : modernisation des commerces, renforcement des services à la petite enfance/enfance, parcours résidentiels, émergence de nouvelles dynamiques en faveur de la transition énergétique et écologique (Plan de Développement de Massif, dispositif bois énergie). Une animation économique à l'échelle du Pôle a également été mise en place, faisant bénéficier l'ensemble du territoire d'une ingénierie spécifique susceptible de piloter et coordonner des actions collectives intercommunales (Appel à projet FISAC, structuration d'une filière d'approvisionnement locale de la restauration collective...).

Enfin, le nouvel exécutif en place depuis septembre 2020 a permis de donner au PÉTR de nouvelles orientations de travail prioritaires autour notamment de deux thématiques :

- le prolongement du travail entamé depuis 2015 autour des circuits-courts alimentaires. Après un 1^{er} travail sur la question de l'approvisionnement local de la Restauration collective qui a permis de faire le lien entre producteurs locaux et Etablissements Publics de restauration collective et d'initier des rapprochements fructueux, le PÉTR a décidé de déployer désormais un panel d'actions touchant différents volets de l'agriculture locale (foncier agricole, transmission/reprise des exploitations, Espaces Tests Agricole, gaspillage alimentaire, ...) et lui permettant désormais de bénéficier du Label **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** conféré par la DRAAF Nouvelle Aquitaine en 2021.
- l'engagement dans une démarche collective ambitieuse autour de la **Rénovation Thermique des Bâtiments Publics et le développement des Energies Renouvelables** à l'échelle de l'intégralité des collectivités adhérentes au PÉTR (6 EPCI, 150 communes). Ce travail démarré au Printemps 2021 est formalisé par une Convention partenariale avec le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC). Plusieurs phases de mise en œuvre sont prévues : identification des bâtiments publics/niveau de consommation énergétique, analyse/propositions de d'accompagnement pour réduire la consommation énergétique, recherche des financements/mise en œuvre des solutions (éco-gestes, isolation thermique, production de chauffage par des énergies renouvelables). A ce jour, près de 70% des Collectivités ont déjà répondu au questionnaire du SYDEC et de nombreuses actions sont attendues dès les prochains mois en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, soutenues par nos partenaires (Etat/Ademe, Région, Département).

Par ailleurs, et afin de compléter le dispositif précédent, les EPCI adhérents au PÉTR ont décidé de s'engager en commun sur la mise en place d'une **Plateforme de Rénovation Énergétique** en faveur du parc privé, répondant ainsi aux besoins importants des propriétaires du territoire. Une convention devrait être signée par l'ensemble des EPCI avec SOLIHA Landes qui porterait cette plateforme pour le compte des collectivités.

Enfin, il est important de rappeler que les EPCI adhérents au PETR avaient confirmé leur volonté de renforcer leurs collaborations en s'engageant, dans le cadre d'un Syndicat Mixte créé en 2014, dans l'élaboration d'un SCoT. Celui-ci, désormais opposable depuis février 2020, fait l'objet d'un travail fin de définition des indicateurs de suivi en articulation étroite avec les besoins des PLUI portés par les EPCI. Un des enjeux principaux est d'assurer la cohérence entre une attractivité forte souhaitée par les élus (1 % par an d'évolution démographique) et un effort pour contenir la consommation foncière et protéger les espaces NAF de l'artificialisation.

Le choix d'une candidature commune à un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se situe dans le prolongement du précédent Contrat de Ruralité signé en 2017 dont les principaux enjeux se retrouvent aujourd'hui renforcés par un volet transition écologique et énergétique mais également en lien avec le traitement nécessaire des impacts de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Celle-ci a renforcé la prise de conscience des enjeux de la Transition écologique et énergétique. De fait, le recensement des projets réalisés par le PETR, afin de nourrir la réflexion sur la stratégie, a permis d'identifier la transition écologique et énergétique comme un enjeu majeur pour le territoire et on constate que les principaux projets portent sur cette thématique.

Contrat de relance et de transition écologique Adour Chalosse Tursan

Table des matières

I. Présentation générale du Territoire	8
A. Le territoire du contrat	8
B. Les enjeux du territoire	15
II. Objectifs et plan d'actions opérationnel	33
AXE 1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	35
Thématique 1 : Sobriété et efficacité énergétique	36
Thématique 2 : Développement des Energies Renouvelables	42
Thématique 3 : Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers	46
Thématique 4 : Mobilités locales et accessibilité au territoire dont numérique	48
AXE 2 : COHESION TERRITORIALE	52
Thématique 5 : Accès aux services publics et marchands et aux soins	54
Thématique 6 : Revitalisation des bourgs centres	55
Thématique 7 : Attractivité du territoire	59
Thématique 8 : Cohésion sociale	65
III. Modalités de pilotage et partenaires du Contrat	68
A. La gouvernance	68
B. L'ingénierie mobilisée	69
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile	69
IV. Le suivi, la sélection et l'évaluation	69
V. La durée du Contrat	70
VI. Modification du Contrat	71
VII. Annexes	73
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des projets	
Annexe 2 : Accord départemental de partenariat sur les CRTE	

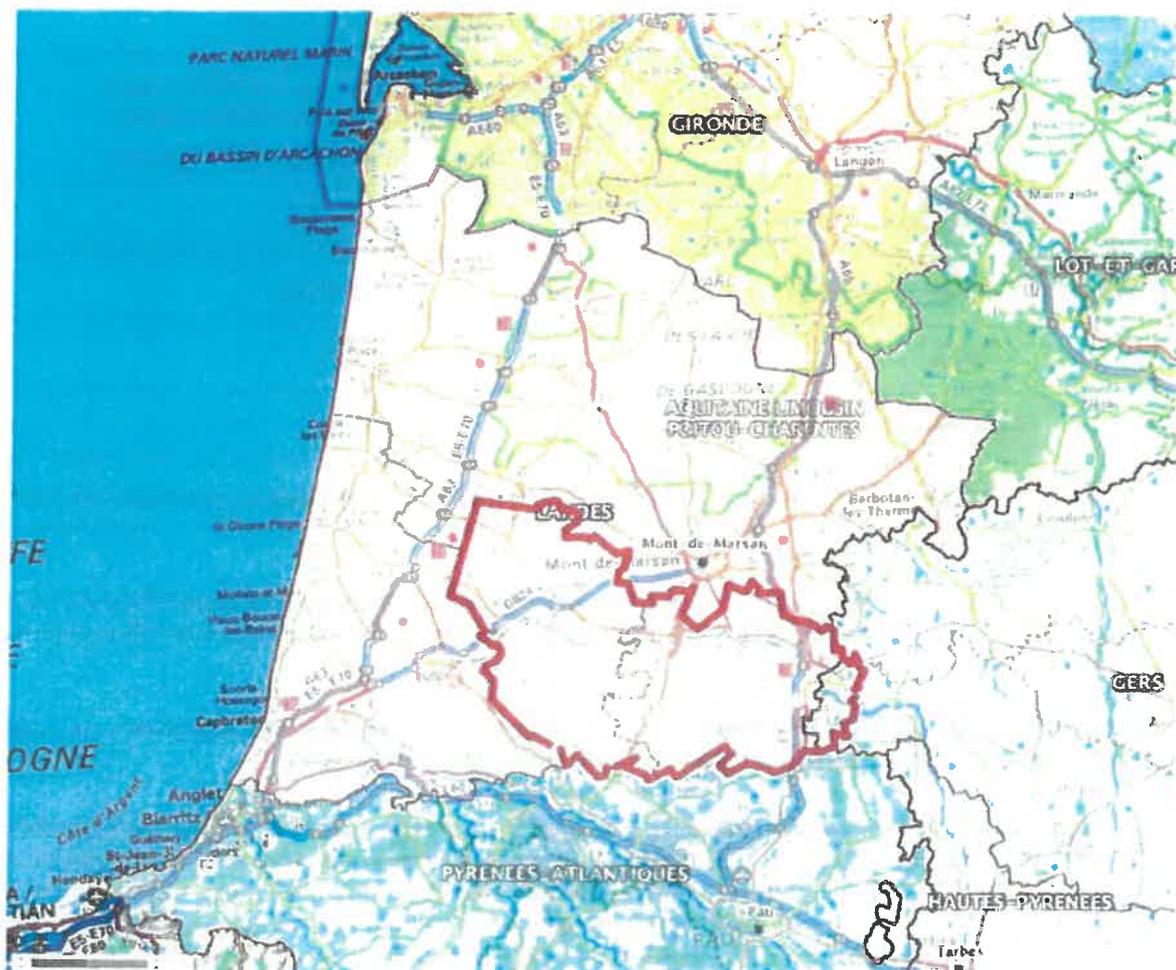
PETR Adour Chalosse Tursan

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

A. Le territoire du contrat

Le Pôle Adour Chalosse Tursan (Pôle ACT) se situe au sein de la Région Nouvelle Aquitaine. Il regroupe **150 communes** (10 sont situées dans le département du Gers) et, depuis le 1^{er} janvier 2017, **6 Communautés de Communes** dont une à cheval sur les deux régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie (CC d'Aire sur l'Adour).

Territoire rural vaste (2 153 km²), il occupe, en superficie, presque le **quart du département des Landes**, avec plus de **50 % de la SAU départementale** et plus de la moitié des exploitations agricoles du département.



Éléments de cadrage : un vaste territoire au fonctionnement polycentrique

Les données de contexte, statistiques ainsi que les enjeux sont issus des documents élaborés récemment sur le territoire : le dossier de candidature au Contrat de Cohésion et de Dynamisation signé avec la Région (2020) ainsi que la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale opposable aux tiers depuis février 2020.

Fiche d'identité du PETR Adour Chalosse Tursan	
6 Communautés de Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Aire sur l'Adour (22 communes) - Chalosse Tursan (50 communes) - Coteaux et Vallées des Luys (16 communes) - Pays Grenadois (11 communes) - Pays Tarusate (18 communes) - Terres de Chalosse (34 communes)
Population	89 978 (année 2020 et sans double compte) 89 649 (année 2017 et sans double compte) 89 006 (année 2013 et sans double compte)
Superficie	215 300 ha
Densité (en habitant au km²)	42 hab/km ²
Forêt	38 %
Agriculture	54 %
Espace artificialisé (2015)	14 908 ha du territoire (<i>hors communes gersoises</i>) soit 7 %

Le Pôle ACT présente les caractéristiques d'un territoire rural, ayant un fonctionnement spécifique du fait de l'organisation de l'espace, qui traduit la manière dont la population habite le territoire et dont elle accède aux emplois et aux services.

4 caractéristiques décrivent ce fonctionnement et l'organisation spatiale du territoire : le cadre physique, le maillage urbain, les pôles d'emplois, l'évolution démographique.

Sa première caractéristique, physique, tient à l'espace. Par sa vaste superficie et ses configurations géographiques (hydrologie, pédologie, etc.), le Pays dispose de ressources territoriales importantes : un cadre de vie agréable, des paysages plaisants, des ressources naturelles (eau, forêt, notamment), un massif forestier (qui a fait la richesse industrielle historique du territoire) ainsi que des terres agricoles productives (permettant une agriculture de type intensif et une agriculture plus diversifiée qui maintient encore une tradition de polyculture-élevage).

Seconde caractéristique, le territoire est maillé par un ensemble de petites villes, de bourgs et de villages qui en font un territoire uniformément habité (à l'exception du massif forestier très peu peuplé). Le Pôle ACT ne forme pas un territoire polarisé par une ville-centre, mais un territoire animé aux différentes échelles par : 4 pôles structurants qui disposent de nombreux équipements et emplois ; de nombreux bourgs relais qui apportent des services de proximité ; de plus nombreux villages qui sont des lieux d'habitat et de liens sociaux.

Ce fonctionnement du territoire peut être schématisé par la définition de deux types de polarités au sein du territoire que constituent les villes qui attirent les habitants pour l'accès aux emplois et aux services/équipements :

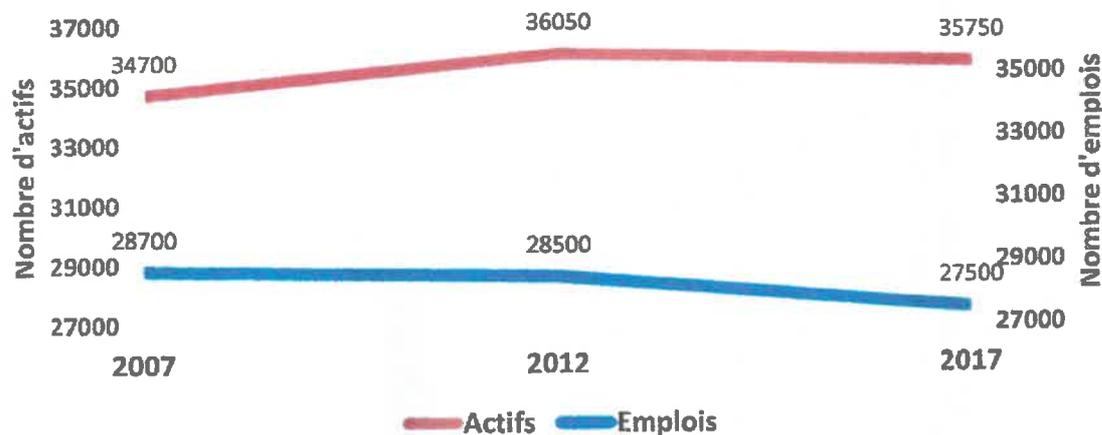
- **4 pôles de centralité** : Aire-sur l'Adour, premier pôle d'emplois interne au Pôle ACT et qui est la seule ville du PETR à regrouper des services de la gamme supérieure ; Saint-Sever, Hagetmau et Tartas qui disposent d'au moins 1 700 emplois sur la commune centre et au moins 150 équipements de la gamme intermédiaire
- **10 pôles d'équilibre** : Grenade-sur l'Adour, Montfort en Chalosse, Mugron, Pontonx-sur-l'Adour, Rion, Amou, Pomarez et Samadet. Tous ces bourgs disposent d'au moins 50 équipements des gammes intermédiaires et de proximité et d'au moins 300 emplois, auxquels s'ajoutent également les communes de Hinx et de Geaune qui jouent un rôle structurant dans leur environnement proche.

Cependant, une dépendance existe à l'égard des pôles urbains extérieurs pour l'accès aux équipements et services de types « supérieurs », les agglomérations avoisinantes bénéficiant par ailleurs d'une diversité de l'offre commerciale expliquant leur influence, notamment pour les secteurs du territoire qui leurs sont le plus proches.

A cet égard, le PETR ACT s'est engagé depuis 2020 dans un partenariat avec l'Agglomération du Marsan dans le cadre d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion signé avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Ce dispositif contractuel, complémentaire à celui signé avec l'Etat, permet d'envisager une approche commune ou complémentaire sur certaines thématiques et de préparer le terrain à de futures actions de coopération, notamment sur les questions de santé, de mobilité/déplacements, de l'enseignement ou du tourisme.

Troisième caractéristique, essentielle, le Pôle ACT dispose de 4 bassins d'emplois importants : Aire-sur-l'Adour, le Pays Tarusate, Hagetmau et Saint-Sever. Le polycentrisme lié aux équipements se retrouve donc confirmé par les pôles d'emplois. Le territoire dispose ainsi de ses propres ressources : 49,3 % des actifs habitent et travaillent dans le périmètre du SCoT, tandis que 35,1 % sortent du territoire pour aller travailler et 15,6 % viennent de l'extérieur pour travailler sur le Pays ACT. (chiffre ADACL/INSEE 2017- carto page suivante sur l'évolution 2007-2017).

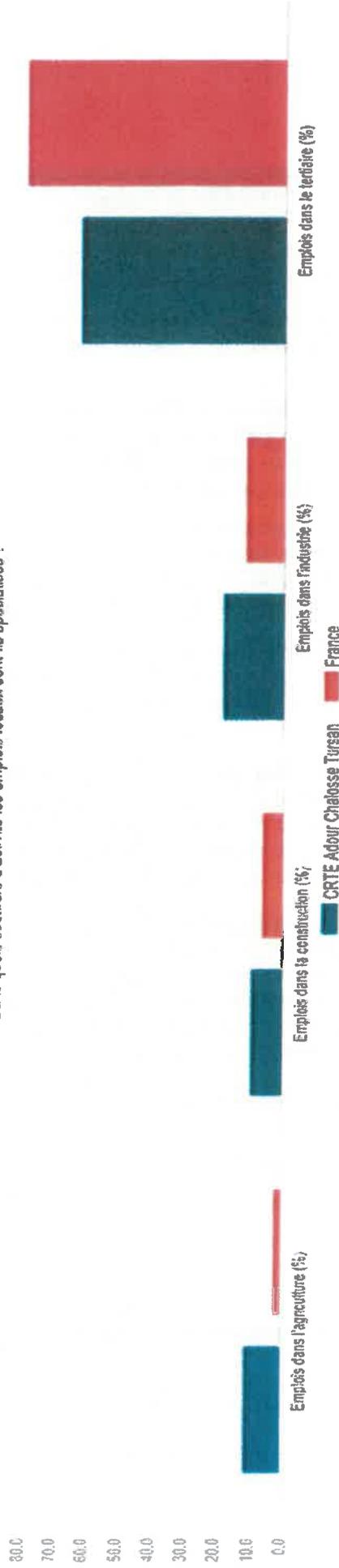
Enfin, le territoire subit une chute progressive de l'emploi depuis 2007 (Chiffres ADACL/INSEE 2017)



La part des emplois (*chiffres INSEE/RP 2018*) prise par le secteur résidentiel est largement prépondérante 70.90 % en regard de celle du secteur productif (29.10 %), mettant ainsi en exergue un territoire dont la vocation a largement évolué ces dernières années

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



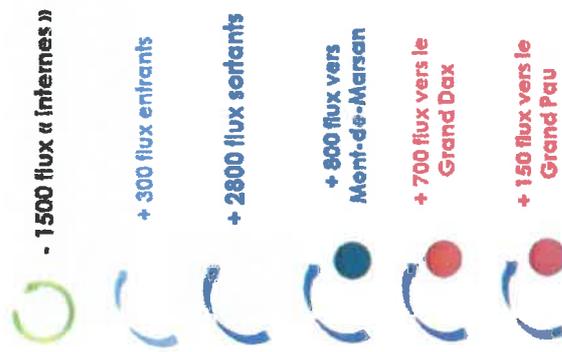
Source : Insee RP - 2018

Par ailleurs, les flux domicile/travail montrent que **davantage d'actifs sortent du Pôle ACT pour travailler dans les bassins d'emplois de Dax et de Mont-de-Marsan** ou dans une moindre mesure, vers le bassin d'emplois Lacq-Orthez ou vers l'agglomération paloise, que d'actifs qui entrent pour travailler dans les pôles d'emplois du territoire. Le Pôle ACT dépend en grande partie des bassins d'emplois extérieurs : 15 700 actifs sortants du territoire contre 7 000 actifs entrants et pour 22050 actifs qui vivent et travaillent sur ACT (*Chiffres ADACL/évaluation SCoT 2021*).

15700 actifs vivent sur Adour Chalosse Tursan et travaillent en dehors dont :

UNE DÉPENDANCE GRANDISSANTE ENVERS TOUTES LES AGGLOMÉRATIONS

2007-2017



5400 à destination de l'agglomération de Mont-de-Marsan

450 à destination du Grand Pau

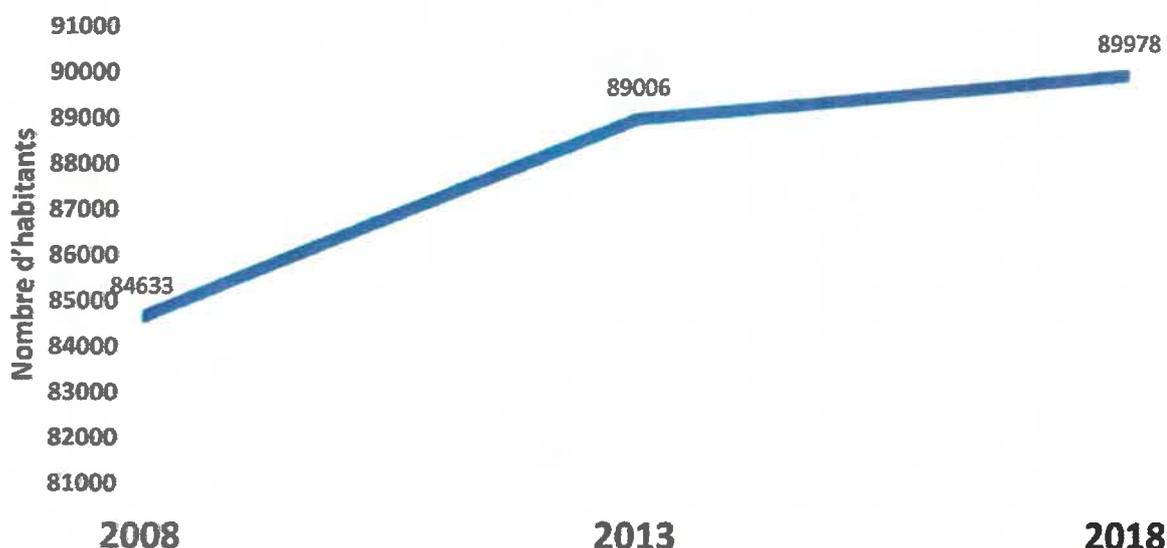
7000 actifs vivent en dehors d'Adour Chalosse Tursan et travaillent sur le territoire

Quatrième caractéristique : une évolution démographique positive, mais inégalement répartie

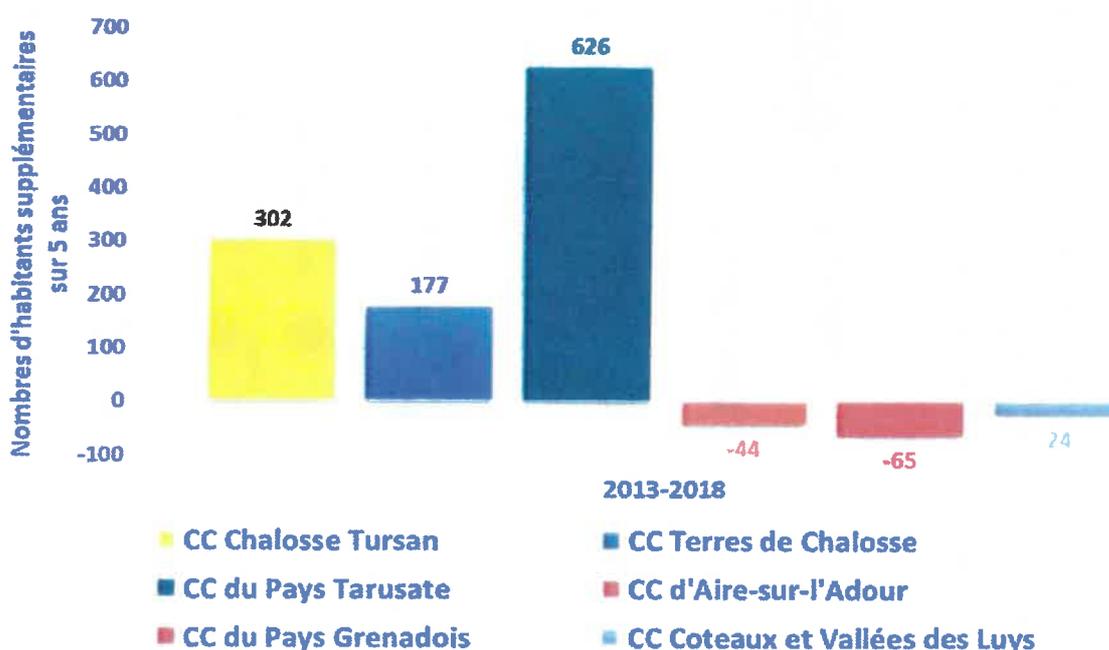
Le Pays ACT regroupait 89 006 habitants en 2013 et désormais 89 978 habitants en 2021.

Il connaît un regain de croissance de sa population depuis les années 2000, de l'ordre de 1 % par an. Cette évolution est totalement due à l'attractivité du territoire et aux nouveaux arrivants. Le solde naturel, encore négatif, progresse avec l'installation de jeunes ménages sur le territoire : l'évolution des naissances par rapport aux décès est presque à l'équilibre en 2012. (Chiffres SCoT ACT).

Cependant, si on ne prend que la dernière période 2013-2018 (Chiffres INSEE RP 2013-2018), l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants tend à s'atténuer fortement :

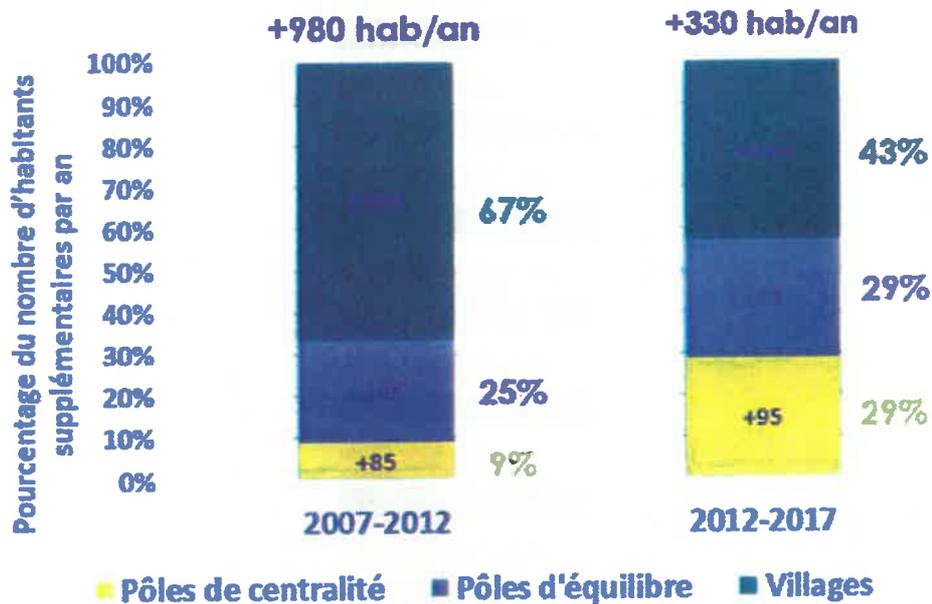


Cette nouvelle dynamique, bien que moins favorable et également contrastée selon les EPCI constituant le territoire ACT :



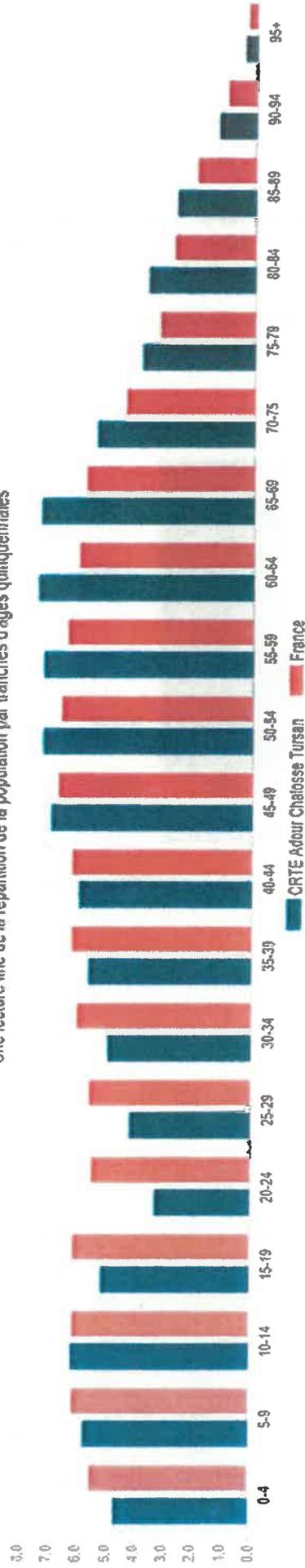
Enfin, la répartition des nouvelles populations quant à elle est inégale et fortement corrélée à la proximité des agglomérations limitrophes au territoire : évolution démographique plus importante aux franges à proximité de Dax, Mont de Marsan et du Bassin de Lacq (Orthez) au sud.

On constate également que les Pôles de centralité, et dans une moindre mesure les pôles d'équilibre, constituent une part de plus en plus importante dans l'accueil des nouvelles populations.



Quant à la répartition de la population par tranches d'âges montre un taux de **32.40%** des plus de **60 ans** ; ce qui met en exergue les enjeux en termes de services, de soins et de logements adaptés à l'égard de cette partie de la population.

Age des populations
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2018

B. Les enjeux du territoire

Le tableau AFOM présente les principaux atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, en mettant l'accent sur six thématiques.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une armature urbaine de bourgs-centres qui couvre le territoire, favorisant un accès de proximité aux services et au logement (avec une part de l'accueil qui se renforce fortement).</p> <p>Une proximité des agglomérations facteur d'attractivité (résidentielle) pour le territoire et favorisant le maintien des services et équipements</p> <p>Une identité rurale proche des traditions et de nombreux équipements en lien direct avec la culture et le patrimoine local</p> <p>Un territoire fortement agricole (production et industrie agroalimentaires) avec des produits identitaires de qualité</p> <p>Une couverture forestière non négligeable (38 % de la superficie)</p> <p>Un potentiel d'offres agri-touristiques</p> <p>Un environnement préservé (peu de pollutions)</p> <p>Un engagement dans la transition écologique et énergétique qui se confirme (circuits courts alimentaires, rénovation thermique des bâtiments publics et privés, énergie renouvelables/photovoltaïque, chaleur-bois, géothermie, SCoT/maîtrise du foncier...)</p>	<p>Un vieillessement de la population (30,4 % de plus de 60 ans)</p> <p>Un tassement de l'évolution démographique d'origine migratoire ces 6 dernières années.</p> <p>Un mitage urbain et une offre en logements inadaptée aux attentes des populations</p> <p>Des transports collectifs peu développés et une utilisation de la voiture prédominante</p> <p>Des déplacements pendulaires (notamment vers les agglomérations) qui s'accroissent.</p> <p>Une évasion commerciale au profit des agglomérations.</p> <p>Aucun pôle de centralité majeur</p> <p>Un déficit de certains services sur certains secteurs (structures de garde petite enfance notamment)</p> <p>Une forêt en sud Adour peu exploitée</p> <p>Une forte baisse des activités de production locales (agricoles et industrielles) et des emplois</p> <p>Un niveau de qualification faible</p> <p>Des conflits d'usage sur la ressource en eau</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des stratégies de planification en cours : SCoT, PLUI favorables à la dynamisation des petits pôles ruraux afin de limiter les déséquilibres</p> <p>Une meilleure connexion aux agglomérations limitrophes (coopération émergente avec Marsan Agglomération)</p> <p>Eligibilités de 8 Pôles au dispositif Petites Villes De Demain (revitalisation des bourgs)</p> <p>Le développement des modes alternatifs de déplacements (TAD, aires de covoiturage, ...)</p> <p>Le schéma départemental de déploiement du numérique en cours de mise en œuvre</p> <p>L'émergence de nouveaux besoins en lien avec l'accueil des nouvelles populations</p> <p>La PAC incitant à une agriculture « plus verte »</p> <p>Un projet très structurant pour la filière agroalimentaire : AgroLandes</p> <p>Une hausse de l'économie résidentielle en lien avec l'attractivité démographique</p> <p>Des sites naturels remarquables à valoriser</p> <p>Un potentiel en matière de développement des énergies renouvelables</p>	<p>Un vieillissement démographique qui risque de s'accroître</p> <p>Une perte du caractère identitaire (habitat, paysage)</p> <p>Un accroissement des déplacements pendulaires et du coût des énergies fossiles</p> <p>Un « décrochage » des petits pôles urbains en regard des agglomérations limitrophes (commerces et services)</p> <p>Une concurrence « subie » en regard des pôles d'emploi limitrophes (agglomérations)</p> <p>Le départ de nouvelles entreprises industrielles</p> <p>Une démographie médicale fragile sur certains secteurs</p> <p>Un contexte local qui tend à fragiliser l'économie Agricole (prix du foncier, difficulté de reprise, zones vulnérables, crises aviaires ...)</p>

B.1 L'accès aux services et aux soins

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une forte attractivité résidentielle depuis les années 2000 : facteur de maintien et développement des équipements et services</p> <p>Un maillage de pôles facilitant l'accès aux services et favorisant l'attractivité démographique</p> <p>La proximité des agglomérations facilitant l'accès aux services/équipements « supérieurs »</p> <p>Globalement un bon niveau d'équipements pour le sport, les loisirs, la culture, l'enfance et les personnes âgées (EHPAD) ;</p> <p>Des initiatives réussies autour des domiciles regroupés (personnes âgées) à conforter</p>	<p>Un tassement de la dynamique démographique depuis 2013</p> <p>Déficit de structures de garde pour la petite enfance (0-3 ans) sur certains secteurs</p> <p>Absence de structures d'accueil familiale sur certains secteurs (un système reposant souvent sur les Assistantes Maternelles)</p> <p>Un déficit de professionnels de santé qui reste préoccupant sur certains secteurs</p> <p>Peu d'alternatives aux établissements spécialisés et au maintien à domicile (personnes âgées)</p> <p>Difficultés liées aux urgences sur le secteur de Aire-sur-l'Adour</p> <p>Politique d'aménagement commercial des périphéries qui se poursuit fragilisant les centres-villes</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement de nouveaux besoins en lien avec l'attractivité démographique</p> <p>Organisation du secteur santé qui se poursuit (Terres de Chalosse, Pays Tarusate)</p> <p>Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)</p> <p>Des approches « transversales » en faveur de la revitalisation des pôles (Plans de référence, PVD)</p>	<p>Démographie médicale fragile sur certains secteurs</p> <p>Vieillesse démographique</p> <p>Proximité des agglomérations menaçant la pérennité des commerces/services de proximité</p> <p>Des centres-villes qui se vident de leurs commerces</p>

Contexte

Le territoire Adour Chalosse Tursan est caractérisé par un maillage de 14 pôles de services répartis sur l'ensemble de son périmètre selon la typologie suivante (*Chiffres SCoT*):

- **4 pôles de centralité** (Aire-sur-l'Adour, Hagetmau, Saint-Sever, Tartas) : ils disposent d'au moins 1 700 emplois sur la commune-centre et au moins 150 équipements de la gamme intermédiaire.

- **10 pôles d'équilibre** (cf supra) disposant d'au moins 50 équipements de gamme intermédiaire et de proximité et d'au moins 300 emplois, auxquels s'ajoutent les communes de Hinx et Geaune qui, bien que ne répondant pas au sens strict aux critères de cette catégorie, n'en jouent pas moins un rôle structurant sur leur environnement.

Ces polarités permettent un accès de proximité aux services d'usage courant (*Chiffres SCoT*) : plus de la moitié de la population est à moins de 5 minutes de l'un de ces pôles et toutes les communes du territoire se situent à moins de 20 minutes d'un pôle de service intermédiaire (84 % sont à moins de 10 minutes).

Cependant, l'offre d'équipements et de services à la population reste relativement hétérogène :

- **Faible niveau d'équipement commercial mis à mal par la concurrence des pôles extérieurs** (Dax, Mont de Marsan, Orthez, Pau) : niveau d'équipement commercial de 4 commerces/1 000 habitants (6 pour les Landes), avec 68% des communes (102) dépourvues de commerces ;
- **Offre d'équipements de santé et de services à la personne déficitaire, mais qui tend à se renforcer** : 94 médecins généralistes, soit 1 Médecin Généraliste pour 940 habitants (chiffre diagnostic SCoT) avec 61.2 % de Médecins Généralistes qui ont plus de 55 ans (contre 49.6 % au niveau départemental) et 37.6 % qui ont plus de 60 ans (30 % à l'échelle départementale). Cela dit, 4 MSP ont été créées à l'échelle du territoire (Hagetmau, Samadet, Aire/Adour, Meilhan), et de nouvelles habitudes de travail entre professionnels de santé se sont développées (CC Coteaux et Vallées des Luys, ancienne CC du Cap de Gascogne). Par ailleurs, on note la présence d'établissements de santé locaux structurants : Hôpital de St-Sever, Clinique d'Aire sur l'Adour. Par ailleurs une volonté de structuration émergente sur Terres de Chalosse (Montfort et Mugron),
- **Des déficits de structures collectives sur certains secteurs pour l'accueil la petite enfance** (CC Terres de Chalosse, CC des Coteaux et Vallées des Luys) ;
- **Une offre à destination des personnes âgées correcte** : 16 établissements d'accueil (EHPAD, foyers, logements) et plusieurs associations d'aides à domicile, des efforts de modernisation/créations (ouvertures à Souprosse et Gamarde, rénovation à St-Sever, construction résidence seniors à Aire et projet à Hagetmau) ;
- **Un bon niveau d'équipements scolaires, culturels et sportifs** : offre scolaire (maternelle et primaire) dense et bien répartie, 13 collèges et 3 lycées répartis sur le territoire. 89 % des communes comptent au moins un équipement de sport, avec Aire-sur-l'Adour labellisée « commune sport pour tous » et Hagetmau « ville de moins de 20 000 habitants la plus sportive de France ». Il existe de nombreuses associations culturelles et sportives, plusieurs médiathèques intercommunales, des ateliers multiservices informatiques, des écoles de musique, etc...

Problématiques et défis

Situé au carrefour de plusieurs pôles urbains d'importance (agglomérations de Dax et de Mont de Marsan, bassin de Lacq Orthez et Pau au sud), le territoire bénéficie de l'impact de ces derniers en termes d'installation de nouveaux habitants, notamment pour les communes situées à leur proximité.

Cependant, l'anticipation des besoins exprimés par ces nouvelles populations va nécessiter de conforter le maillage existant de pôles de services et de développer le panel de l'offre en regard du profil des futurs résidents du territoire : notamment jeunes ménages (accueil petite enfance/enfance, services socioculturels et de loisirs, logement social ou primo-accession) retraités et personnes âgées (accès aux soins de 1^{er} recours, aides à domicile, hébergements intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile).

Perspectives

Ces enjeux s'expriment d'ores et déjà dans le cadre du SCoT désormais opposable notamment via la mise en exergue de certains des enjeux formulés dans le PADD : « **préserver l'équilibre territorial par le maillage des villes-centre (pôle de centralité) et des bourgs principaux (pôles d'équilibre) et par la maîtrise de l'urbanisation** » et « **Adapter les politiques publiques aux besoins des populations (habitat, équipements, infrastructures, déplacements, services)** ».

De nombreuses initiatives ont été mise en œuvre ces quatre dernières années afin d'aller dans le sens de **réponses adaptées aux nouveaux besoins des populations** : poursuite de la structuration de l'offre de soins (Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Grenadois, Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays Tarusate sur Meilhan, Maison de Santé Pluridisciplinaire de la CC d'Aire sur Adour), création de « **domiciles regroupés** » pour les personnes âgées (CC d'Aire-sur-l'Adour), création d'une MSAP sur la commune d'Aire-sur-l'Adour (portage EPCI, ouverture en 2017). Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Landes, confié dans sa mise en œuvre au Sydec, devrait permettre à 80 % des foyers, entreprises et établissements de bénéficier d'un débit supérieur à 8 Mbits/s à partir d'un réseau filaire.

B.2 Revitalisation des bourgs-centres

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un maillage équilibré de pôles offrant un panel de services et de commerces</p> <p>Un SCoT se fixant un objectif d'« accueillir une partie importante de la croissance démographique » dans les « pôles de centralité » et les « pôles d'équilibre » (PADD), tendance à l'œuvre désormais (58% des nouveaux habitants entre 2013 et 2018)</p> <p>8 Pôles du territoire éligibles au dispositif Petites Villes de Demain</p>	<p>Une attractivité commerciale des grands pôles urbains limitrophes fortement concurrentielle</p> <p>Une déprise des commerces de proximité</p> <p>Une vacance en centre-bourg importante et en augmentation.</p> <p>Des fréquentes délocalisations des commerces des bourgs-centres vers les périphéries</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le renforcement des compétences économiques pour les EPCI (Loi NoTRE, fusions)</p> <p>Des bourgs-centres avec des potentiels de développement (dents creuses, vacance)</p> <p>Des politiques publiques en faveur de la revitalisation des bourgs-centres (Etat, Département, Région) dont Petites Villes de Demain</p> <p>Des démarches transversales qui se poursuivent (Plans de Référence) en faveur des centres-villes</p>	<p>L'installation de nouveaux arrivants qui se font en majorité au profit des communes limitrophes des bourgs-centres</p> <p>Une vacance (logement, commerces) dans les bourgs-centres qui se développe impactant leur fonction structurante de pôles</p> <p>Une évasion commerciale qui s'accroît au profit des agglomérations et un maillage de pôles de proximité qui tend à ne plus assurer son rôle</p>

Contexte

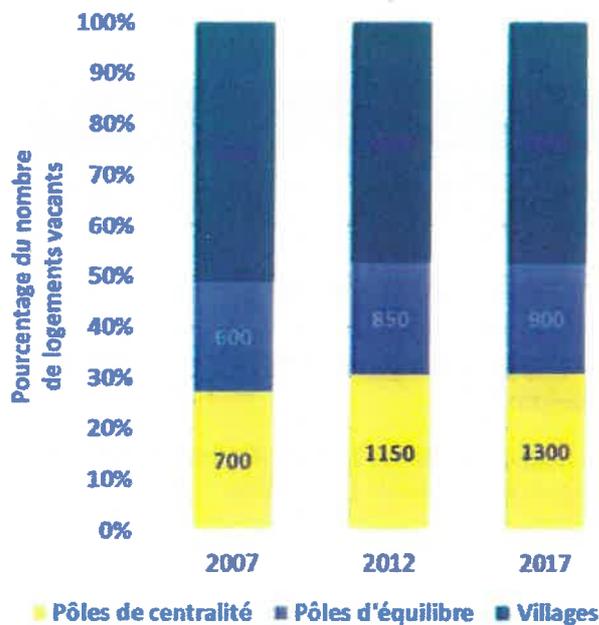
Comme indiqué précédemment, le territoire bénéficie d'un maillage de bourgs-centres qui permet un accès de proximité aux services et aux équipements.

On constate par ailleurs que l'attractivité démographique a bénéficié pour 58% des nouveaux arrivants aux Pôles.

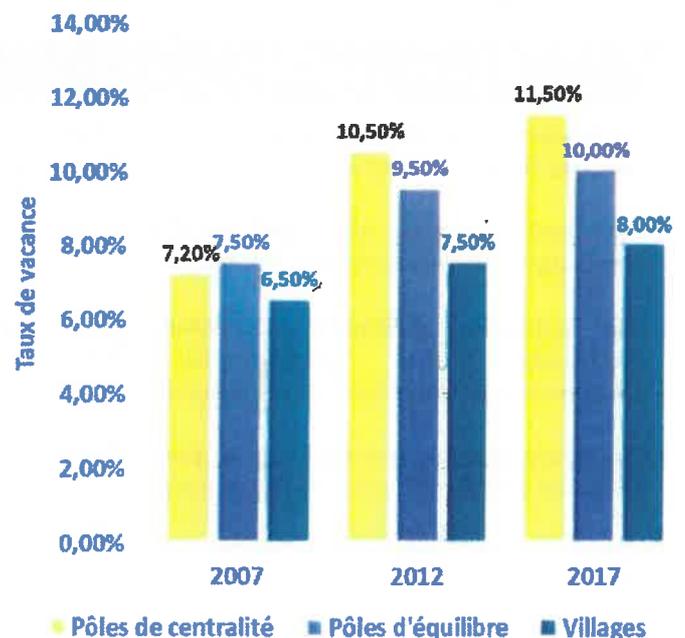
Cependant, cette structuration est fragilisée notamment par l'effet de la polarisation commerciale des pôles urbains limitrophes et par une vacance de plus en plus marquée des logements : taux de vacance de 7 % en 2007 passant à 9 % en 2012 et stable à 9% en 2017.

Entre 2007 et 2017 l'évolution de la vacance a été considérable sur les pôles : passant de 1 300 logements vacants en 2007, à 2 000 logements vacants en 2012 et à 2 200 logements vacants en 2017 sur les pôles, dépassant ainsi nettement la vacance sur les 126 villages (hors 10 communes gersoises).

LA VACANCE : SUJET POUR LES VILLAGES ...



... ET POUR LES PÔLES



Pôles (de centralité, d'équilibre)	Taux de vacance des logements (chiffres 2012)	Taux de vacance des logements (chiffres 2018)
GEAUNE	15.1 %	9.8%
TARTAS	14.2 %	12.9%
AIRE	13.3 %	13.2%)
SAMADET	13.1 %	12.3%
MONTFORT	12.4 %	14.9%
AMOU	11.7 %	8.6%
GRENADE	11.2 %	12.2%
POMAREZ	10.7 %	10.4%
SAINT-SEVER	10 %	10.1%
RION-DES-LANDES	8.4 %	8.8%
HAGETMAU	7.6 %	8.6%
PONTONX	7.4 %	6.5%
MUGRON	6.2 %	12.4%
HINX	6.2 %	6.6%

Problématiques et défis

Les bourgs-centres constituent l'armature urbaine du territoire sur lequel celui-ci souhaite voir reposer son développement. Cependant, l'inadéquation des logements en centre-bourg, liée à l'évasion commerciale et à la délocalisation de certains commerces à la périphérie, sont susceptibles de remettre en question cette organisation.

L'enjeu sera de permettre le renforcement de l'armature urbaine dans ses fonctions complémentaires de services (commerces, services publics), d'équipements et d'habitat.

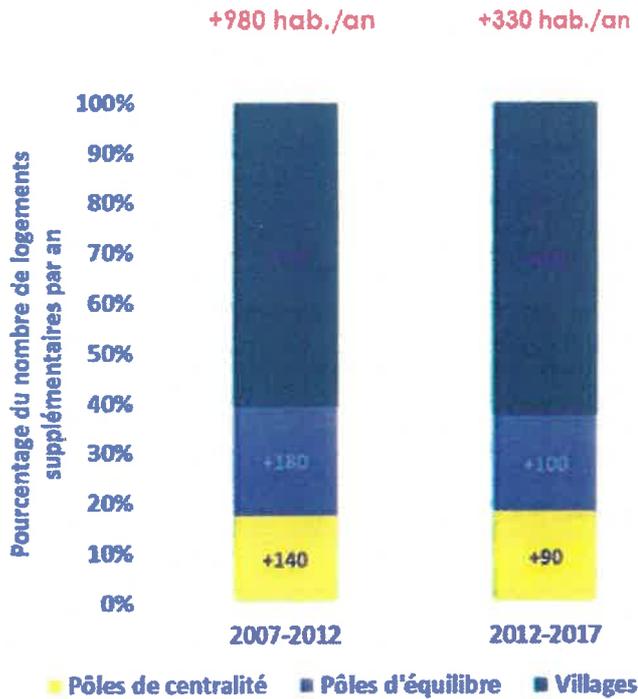
Perspectives

Le SCoT entend répondre au **renforcement de l'armature urbaine** en se fixant comme objectif d'accueillir pour les 20 ans à venir au sein des 14 pôles une part importante des nouveaux résidents sur le territoire.

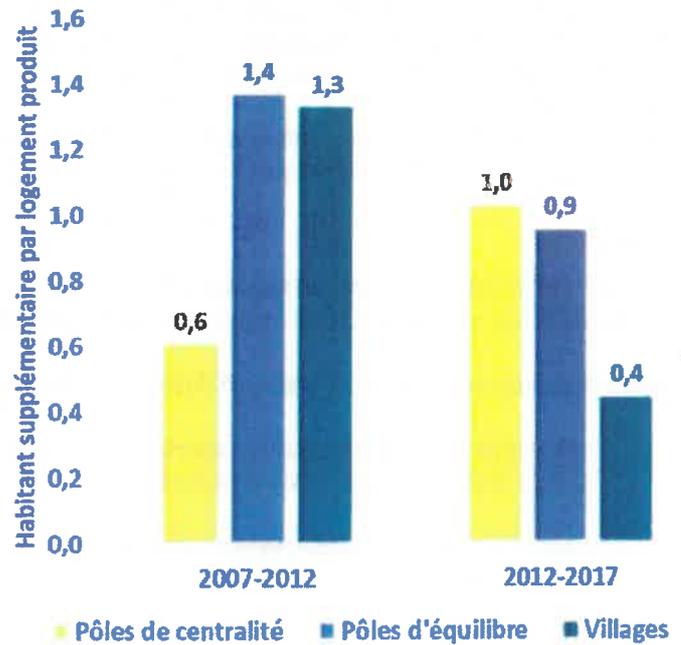
Deux points importants sont à observer (*Chiffres ADACL/INSEE 2018*):

- une **production de logements supérieure à l'accueil de population** (ce qui suggère notamment des phénomènes de décohabitation importants)
- mais **d'avantage concentrée sur les pôles** qui accueillent désormais une part plus importante de résidents/logements

**UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS
SUPÉRIEURE À L'ACCUEIL DE POPULATION**



**MAIS DAVANTAGE
CONCENTRÉE SUR LES PÔLES**



Le travail autour de la **résorption de la vacance en logements** en centre-bourg, notamment via les PLUI désormais opposables et ce en cours d'élaboration, des PLH et des dispositifs opérationnels incitatifs (OPAH), ou coercitifs (ORI...), constituent les 1ers éléments de réponse. Le SCoT se fixe pour objectif d'orienter ses efforts de résorption de la vacance sur les pôles dépassant les 10 % de vacance.

Le dispositif **Petites Villes de Demain** (8 Pôles éligibles : Grenade/Adour, Aire/Adour, St Sever, Hagetmau, Geaune, Mugron, Montfort, Amou) devrait permettre une réflexion plus transversales sur les actions à mener pour renforcer le rôle des pôles de centralité et d'équilibre du territoire.

B.3 Les enjeux autour de l'attractivité du territoire (développement économique, emploi-formation, tourisme, patrimoine...)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une économie résidentielle devenue prépondérante</p> <p>Une économie productive (agriculture, industries) qui reste pourvoyeuse d'emplois</p> <p>Des disponibilités en termes de zones d'activités économiques avec un foncier accessible (surfaces, prix)</p> <p>Des paysages emblématiques (forêt landaise, plateau landais, Chalosse, Tursan) et un environnement globalement préservé</p>	<p>Une économie productive (industrie, agriculture) fragilisée</p> <p>Des ZAE à qualifier</p> <p>Un vaste territoire encore mal identifié d'un point de vue touristique</p> <p>Des difficultés récurrentes à recruter dans certains secteurs d'activités (Agriculture, agro-alimentaire, industrie)</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un SCoT fédérateur et garant d'une préservation des atouts du territoire,</p> <p>Des dispositifs contractuels favorables à des actions collectives</p> <p>Un potentiel agri-touristique</p> <p>Le rachat de l'abattoir de Hagetmau par le PETR ACT</p> <p>Un territoire reconnu PAT en émergence</p> <p>Des transferts de compétences aux EPCI à fiscalité propre en matière de développement économique et de promotion touristique</p> <p>Des territoires qui consolident leurs partenariats pour un tourisme des Landes intérieurs (Landes intérieures/Grenadois-Chalosse Tursan-Marsan et SPL OT Landes Chalosse/CC Chalosse Tursan et Coteaux Vallées des Luys)</p>	<p>Un territoire subissant la multipolarisation des agglomérations</p> <p>Déclin de nouveaux secteurs d'activités emblématiques du territoire (Agriculture : crises aviaires, difficultés de transmissions des exploitations, ...)</p> <p>Des démarches collectives souvent complexes à initier à l'échelle d'un vaste territoire</p> <p>Uniformisation et banalisation des paysages</p> <p>Pertes de compétences locales pour répondre aux besoins des entreprises</p>

Contexte

Vaste territoire couvrant près du quart du département des Landes et intégrant 10 communes gersoises, le pôle ACT bénéficie d'atouts considérables facteurs d'attractivité : l'eau, la forêt, la richesse agronomique des sols, le cadre physique, les paysages ainsi qu'une tradition industrielle et agricole forte.

Avec 28 446 emplois en 2012, et désormais 27 500 emplois en 2017 (*Chiffres ADACL/INSEE*) dont 70.90% relevant désormais de la sphère résidentielle, le territoire compte encore 29.10% des emplois dans le secteur productif (bois, agriculture et agroalimentaire notamment).

Fort de son attractivité pour de nouveaux habitants, le territoire a subi cependant le contre coup de deux évènements importants : le déclin de l'industrie du meuble (Hagetmau) dans les années 2010/2012 et les crises aviaires de 2016, 2017 et 2020 ces dernières impactant aussi bien l'amont de la filière (éleveurs/gaveurs) que son aval (industrie agroalimentaire).

A ces difficultés s'ajoute la forte polarisation des agglomérations, aussi bien en termes de services que d'emplois.

Problématiques et défis

Ce contexte, très spécifique au territoire ACT, nécessitera d'envisager des réponses appropriées autour de plusieurs points :

- le maintien d'une identité « rurale » et des spécificités des différents espaces (Tarusate, Chalosse, Tursan), facteurs d'attractivité ;
- l'accompagnement au développement de l'économie résidentielle qui devient prépondérant sur le territoire ;
- une vigilance particulière autour des principaux vecteurs de l'économie productive, dont l'histoire récente a démontré la fragilité et ce, en anticipant si possible les évolutions ;
- une atténuation de la polarisation des agglomérations, en adoptant une posture d'ouverture et de coopération avec les territoires limitrophes (passer d'un territoire de « franges » à un territoire « carrefour »), mais également en renforçant la vocation transversale (équipements/services, habitat, commerces) des pôles

Perspectives

Les défis mis en exergue supra ont trouvé leur expression dans le cadre des principaux enjeux identifiés dans le PADD du SCoT désormais opposable depuis février 2020 :

- « Reconnaître et mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales du territoire, facteurs d'attractivité »
- « Accompagner l'économie productive et le développement des activités de services et commerces liées à l'activité résidentielle notamment au tourisme, en misant sur l'innovation et les ressources propres du territoire »
- « Favoriser les coopérations internes et externes, notamment avec les agglomérations de Dax et Mont de Marsan, en faisant évoluer la gouvernance et les pratiques »

Certaines initiatives vont d'ores et déjà dans ce sens :

- les PLUI en cours d'élaboration, et prenant en compte la dimension environnementale et paysagère ;
- le travail en cours depuis 5 ans autour de la structuration d'une filière d'approvisionnement locale de la restauration collective publique, favorisant ainsi la diversification de la production agricole; travail qui s'élargit désormais à de nouveaux champs d'investigation (foncier agricole,

transmission/reprises d'exploitations, gaspillage alimentaire, Espaces Test agricoles, ...) permettant la reconnaissance du territoire comme **Projet Alimentaire Territorial en émergence**

- le rachat et la modernisation de l'Abattoir d'Hagetmau par le PETR ACT prévu pour début 2022 et garantissant le maintien d'un outil nécessaire à la filière élevage locale et plus largement landaise
- la poursuite d'un travail collaboratif au niveau touristique entre CC Chalosse Tursan, la CC du Pays Grenadois et l'agglomération du Marsan, dans un esprit de complémentarité et de renforcement des moyens (Le territoire touristique des « Landes Intérieures »), mais également la création de la SPL Landes Chalosse (fusion des OT de Chalosse Tursan et le Coteaux et Vallées des Luys)

B.4 Mobilités locales et accessibilité au territoire

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une bonne connexion aux territoires environnants</p> <p>Proximité des autoroutes A65 et A64</p>	<p>Des transports collectifs encore insuffisants</p> <p>Une utilisation majeure de l'automobile</p> <p>De grandes infrastructures (Autoroute, train, aéroport) proches mais extérieurs au territoire</p> <p>Une population ancrée sur son territoire, assez peu mobile professionnellement</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Une bonne prise en charge jusqu'à ce jour des transports scolaires par le Département</p> <p>Des dispositifs d'incitation aux modes de déplacements alternatifs</p> <p>Accessibilité aux services par le numérique (SDAN) avec un objectif de 80% de la population landaise couverte à 2022</p>	<p>Une gestion de proximité des transports remise en question (Loi NoTRE, transfert de la compétence aux Régions)</p> <p>Une croissance des déplacements domicile/ travail coûteux avec un prix des carburants en forte hausse</p>

Contexte

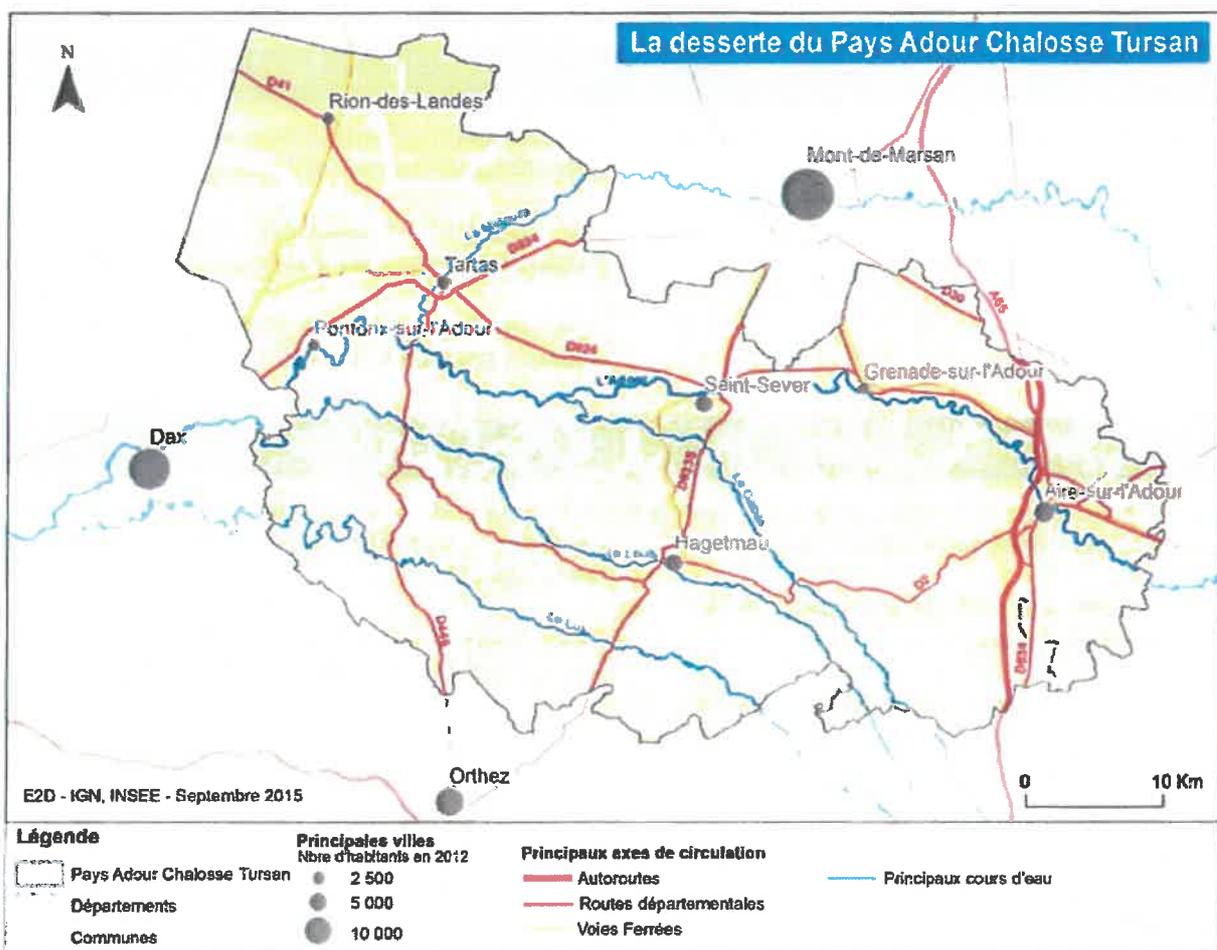
Le Pays Adour Chalosse Tursan est bien relié aux territoires environnants par le réseau routier qui le connecte aux importants axes autoroutiers : l'A63 qui dessert le littoral en reliant Bordeaux à la frontière espagnole, et l'A64, à environ 30 km au sud, qui dessert les Pyrénées-Atlantiques en reliant Toulouse à Bayonne.

Il est également traversé dans le sens sud-nord par l'autoroute A 65, mise en service en 2010 qui dessert les communes de l'ouest. Deux sorties irriguent le territoire, l'une à Aire-sur-l'Adour et l'autre à Garlin, qui dessert le sud du territoire (Geaune).

Les principaux axes routiers qui desservent le territoire sont :

- l'Autoroute A65, à l'est, qui relie Langon (Gironde) à Pau (Pyrénées-Atlantiques) ;
- la Route Départementale 824 (N 124 déclassée), à l'ouest, qui relie Mont-de-Marsan à Dax en passant par Tartas et Pontonx-sur-l'Adour ;
- la Route Départementale D933S, au centre, qui relie Mont-de-Marsan à Orthez en passant par Saint-Sever et Hagetmau ;

Le territoire est traversé d'ouest en est par la D924 qui relie Tartas à Grenade-sur-l'Adour, desservant Saint-Sever et Aire-sur-l'Adour et par la D2 qui relie Montfort-en-Chalosse à Aire-sur-l'Adour en passant par Hagetmau.



La desserte ferroviaire est limitée : les principales gares desservies sont Mont-de-Marsan et Dax. Le projet de LGV Bordeaux Dax dans le cadre du Grand Projet Sud-Ouest traversera l'ouest du territoire (Pays Tarusate). Il devrait avoir des conséquences sur le territoire par le renforcement de l'accessibilité et le renforcement des relations avec le sud-ouest des Pyrénées-Atlantiques (agglomération de Bayonne) et l'Espagne.

L'aéroport international le plus proche est celui de Pau. Les grandes infrastructures aéroportuaires et ferroviaires se trouvent donc à l'extérieur du territoire.

Problématiques et enjeux

Le territoire est relativement bien desservi par les infrastructures routières, mais il reste à ce jour encore insuffisamment doté de modes de transports collectifs. On identifie cependant les réseaux suivants :

- Réseaux d'autocars : ces réseaux sont principalement orientés Nord-Sud et présentent de grands vides sur certains secteurs (nord-ouest du Pôle ACT par ex.)

- *1 réseau d'autocars régional (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Régional Occitanie et lignes SNCF)*

Ce réseau est en appui du réseau ferré (point précédent). Il comprend deux lignes passant par Aire-sur-l'Adour (Pau - Agen et Pau - Mont de Marsan)

- *1 réseau départemental armature d'autocars « XL'R »*

Ce réseau favorise les trajets domicile/travail. Il est complémentaire des réseaux urbains (Mont-de-Marsan, Dax et Tarnos / Bayonne) et en correspondance avec la gare TGV de Dax.

- Quelques services dans les communautés de communes et les communes : minibus mis en place depuis 2006 par le CIAS sur l'ex CC du Cap de Gascogne ; transport à la demande de la CC d'Aire-sur-l'Adour ; ligne communale de Rion des Landes (Car'Rion) reliant Tartas à la jonction avec la ligne 1 du réseau XL'R et la plate-forme de covoiturage installée au rond-point de Bégaar ; etc...

- En complément, le Conseil Départemental des Landes promeut le covoiturage grâce à la mise en place d'un site Internet www.covoituragelandes.org

Le déplacement des actifs en voiture reste le mode de déplacement privilégié : 86 % l'utilisent, soit un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne départementale (85 %) et régionale (80 %).

Cependant, **la coopération avec les agglomérations** de Dax et de Mont-de-Marsan (et Pau dans une moindre mesure) notamment pour réduire les impacts liés aux déplacements « domicile-travail » pourrait être une piste : émissions de Gaz à effet de serre et qualité de l'air, précarité énergétique pour les déplacements, risque pour certains villages de devenir des « zones dortoirs ».

Par ailleurs, le développement des **nouvelles formes de mobilité adaptées aux différents publics-cibles** (TAD pour les personnes âgées isolées, co-voiturage) et l'**émergence de projets intégrant des solutions multimodales** (ex : appui sur les itinéraires cyclables comme la voie verte de la Chalosse) sont également des actions de plus en plus visibles sur le territoire qu'il faudra continuer à soutenir.

Perspectives

Cet enjeu verra sa concrétisation grâce aux orientations prises dans le cadre du ScoT : le **maintien de pôles de services et d'emploi de proximité** (évitement des déplacements contraints), la **coopération avec les agglomérations** (réflexion sur des lignes de transports en commun, positionnement stratégique des aires de co-voiturage) et le **développement de nouveaux modes de déplacement**.

B.5 Les enjeux sur la thématique de la transition écologique et énergétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des démarches en faveur de la transition écologique/énergétique (Rénovation Energétique et approvisionnement en EnR des Bâtiments Publics, Plateforme de Rénovation énergétique du parc privé, développement des énergies renouvelable)</p> <p>Un potentiel important en termes d'énergies renouvelables</p> <p>Quelques réalisations individuelles d'ampleur en faveur des énergies renouvelables</p> <p>Un SCoT qui intègre l'aspect écologique et favorise le développement des EnR (enveloppe foncier pour les parcs photovoltaïques)</p>	<p>Des initiatives qui ont du mal à se pérenniser</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un cadre législatif favorable à la prise en compte de la dimension climatique/énergétique</p> <p>Un volet Energie-Climat spécifique dans le SCoT (outil GES SCoT)</p> <p>Un PCAET en cours sur Chalosse Tursan en synergie avec les initiatives du PETR (Rénovation thermique bâtiments publics et Plateforme de Rénovation Energétique/parc privé)</p>	<p>Des empreintes carbone (transports et résidentiel) qui s'accroissent</p> <p>Une faible autonomie énergétique du territoire</p> <p>Un coût des énergies fossiles en constante augmentation</p>

Contexte

Dans un cadre législatif de plus en plus clair sur les objectifs de diminution des émissions de Gaz à effet de serre et de maîtrise de la consommation énergétique (Lois Grenelle, Loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte), le territoire a pu initier un certain nombre de démarches.

Depuis 2010, le territoire s'est mobilisé autour de la question forestière en Sud Adour avec des objectifs de gestion durable et d'accompagnement à l'émergence d'une filière forêt bois en Sud Adour (dispositif **Plan de Développement de Massif** mis en œuvre par le CRPF). Ces objectifs devaient permettre de répondre à la dimension environnementale (la forêt dans son rôle de « puits carbone ») et à la production d'un potentiel d'énergie renouvelable (bois-énergie). Ce dispositif, bien que mis en suspens depuis 4 ans, sera vraisemblablement un enjeu renouvelé pour les années à venir.

Le territoire avait également initié il y a quelques années un travail d'accompagnement pour la mise en place de réseaux de chaleur (**animation Bois Energie**) afin de favoriser, à terme, la diminution de la facture énergétique des collectivités et l'approvisionnement à partir des ressources locales.

Ce 1^{er} travail trouve aujourd'hui son prolongement dans le **dispositif de Rénovation Thermique des Bâtiments Public** mis en place cette année 2021 et dont l'**approvisionnement en chaleur renouvelable** (Bois, photovoltaïque, pompe à chaleur, géothermie ...) en constitue un des volets.

Le bois-énergie constitue d'ores et déjà un type d'énergie fortement exploité sur le territoire, aussi bien par l'industrie (Usine Egger à Rion des Landes, Tembec à Tartas), que par le tertiaire (siège du Crédit Agricole à Aire-sur-l'Adour, collèges de St-Sever et Tartas), et les particuliers (32 % des résidences principales utilisent le bois).

Enfin, la géothermie (ex : piscine de Hagetmau), le photovoltaïque (ex : projet de ferme solaire de Rion des Landes) et la méthanisation (ex : Méthalandes, 1^{ère} unité de France) constituent des potentiels d'énergies renouvelables pour le territoire.

Le Pôle ACT bénéficie d'un rapport d'autonomie énergétique de 30 % en 2012, mais de 15 % sans considérer le poids de l'industrie fortement consommatrice de bois sur le territoire (autonomie énergétique de la Région : 16 %). Les énergies renouvelables constituent 50 % du total des consommations, mais incluent les consommations réalisées par la chaufferie industrielle bois EGGER sur la CC du Pays Tarusate.

Problématiques et enjeux

Aujourd'hui, le secteur agricole constitue le poids le plus important (43 %) en matière d'émissions de gaz à effet de serre (fermentation des ruminants, fertilisation azotée). Viennent ensuite le secteur des transports (27 %), de l'industrie (17 %) et du résidentiel 10 %.

Les marges de manœuvres des collectivités se joueront notamment :

- sur la question des déplacements (voir supra – paragraphe sur la mobilité), avec des orientations spécifiques du PADD du SCoT : évitement de déplacements contraints (rapprochement habitat/services), coopération dans le cadre des déplacements pendulaires (avec agglomérations) et développement de nouvelles modalités de transports (co-voiturage, TAD, etc...);
- l'amélioration thermique des bâtiments (publics, ou résidentiel/privés);
- la production d'énergies renouvelables : avec des potentiels multiples (solaire, méthanisation, bois énergie, géothermie).

Perspectives

Le territoire du Pôle ACT a décidé de s'approprier la problématique énergétique et écologique, notamment dans le cadre de sa démarche SCoT avec un volet **Climat-Energie** spécifique devant permettre, en fonction de différents scénarios d'aménagement, de réduire son niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de prendre en considération la transition écologique et énergétique dans son projet de développement futur (horizon de 20 ans).

Les tendances observées aujourd'hui (nombreux projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, utilisation des énergies renouvelables) vont dans ce sens.

Enfin, deux axes de travail sont d'ores et déjà validés et constitueront la priorité d'action du territoire à court-moyen termes :

- la **rénovation thermique des bâtiments publics** et l'approvisionnement en énergie renouvelable : action collective menée à l'échelle du PETR (partenariat PETR/SYDEC)
- la mise en place d'une **Plateforme de Rénovation Énergétique pour le parc privé**, à l'échelle du PETR et porté par SOLIHA (Conventionnement des 6 EPCI avec SOLIHA)

B.6 Les enjeux sur la thématique de la cohésion sociale

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une forte attractivité résidentielle, facteur de maintien et développement des équipements et services, avec un maillage de 14 pôles</p> <p>Une tradition associative culturelle et sportive forte, facteur de cohésion sociale et de vitalité des communes</p> <p>Présence de structures de l'ESS proposant des services à forte valeur ajoutée sociale</p> <p>Des expériences innovantes de domiciles regroupés</p>	<p>Aucun pôle de centralité</p> <p>Déficit de structures de garde pour la petite enfance sur certains secteurs</p> <p>Manque de structures d'accueil temporaires (petite enfance) ou de modes alternatifs aux établissements spécialisés ou au maintien à domicile pour les personnes âgées</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Une attractivité démographique et le développement de nouveaux besoins en termes de services</p>	<p>Viellissement démographique qui s'accroît</p> <p>Difficulté des collectivités à réaliser les investissements en réponse aux besoins croissants de la population (ménages âgés et jeunes ménages)</p>

Contexte

D'un point de vue démographique, le territoire du Pôle ACT est impacté par la proximité des agglomérations, favorisant l'installation de nouveaux résidents.

La composition des ménages montre une forte représentation des **ménages avec famille (70 %, chiffre 2012)** de 8 points supérieurs à la moyenne régionale (ex Aquitaine). Dans cette catégorie, il est à noter une **progression des familles sans enfants et des familles monoparentales**. Mais la progression la plus importante est celle des **ménages composés d'une seule personne (+ 13 % entre 2007 et 2012)**.

Conjointement, la part des personnes de **plus de 60 ans atteint 32,4 %** de la population totale (chiffres ADAFL/INSEE 2018), suscitant des besoins, notamment en termes de logements adaptés.

De nombreux équipements et services existent sur le territoire en faveur de la petite enfance ou des personnes âgées. Toutefois certains secteurs pour la petite enfance mériteraient d'être renforcés.

S'agissant des personnes âgées, des projets d'hébergement (domiciles regroupés) à mi-chemin entre l'EHPAD et le maintien à domicile voient le jour, renforçant la vocation structurante de certains bourgs. Enfin, le territoire bénéficie d'une **vie associative intense**, dans les domaines culturel, festif (course landaise, quille de neuf, nombreuses fêtes durant la période estivale) et sportif, contribuant ainsi aux liens intergénérationnels et à la cohésion sociale.

Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire présentes sur le territoire du PETR viennent apporter leur contribution dans ce domaine : associations l'Arbre à Pain (Tartas), C'est Koi ça (Rion des Landes), Sac de Billes (Larbey) ou Co-Actions (Hagetmau), pour ne citer que les plus importantes.

Problématiques et enjeux

Avec une évolution démographique d'abord négative, puis relativement stable entre 1970 et 1999, le territoire connaît une croissance démographique importante depuis les années 2000 (0.9% de 1999 à 2007 ; 1.1% de 2007 à 2012). Cependant, et bien que cette tendance tende à se tasser depuis 2013, le territoire du Pôle ACT va devoir répondre aux besoins croissants des différentes catégories de populations qui le composent et plus particulièrement :

- celles qui sont en progression (**familles, familles monoparentales, ménages d'une seule personne**) ;
- et les **seniors** pour qui la question de l'hébergement adapté et la proximité aux services sont particulièrement prégnantes.

La question de la mobilité reste également, de façon générale, un enjeu fort pour le territoire, ainsi que l'accès aux équipements et services.

Perspectives

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT ACT, les élus ont fixé comme objectif prioritaire **d'accueillir une part importante des nouvelles populations vers les 14 pôles de services et d'équipements, confortant en cela le maillage du territoire, facteur d'attractivité et d'équilibre.**

La volonté des élus est également **d'accompagner l'attractivité démographique à hauteur de 1% /an en moyenne, pour les 20 prochaines années.** Cela impliquera de faire face à de nombreux investissements et d'agir de façon transversale sur de nombreux paramètres (logement, commerces, équipements, services, emplois, cadre de vie, ...).

Des projets répondant aux besoins spécifiques du territoire se font jour depuis peu : résidences seniors, études/investissements pour la réalisation de domiciles regroupés, micro crèches, Maisons de Service Public.

II. PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL : DES ENJEUX AUX OBJECTIFS

Le PETR ACT bénéficie d'une **attractivité indéniable**, due notamment à sa **proximité aux agglomérations avoisinantes** (Mont de Marsan et Dax principalement, Pau et le Bassin de Lacq Orthez dans une mesure moindre). Sa situation géographique spécifique, au « carrefour » de plusieurs pôles urbains importants, en fait un territoire avec un potentiel de développement démographique intéressant mais sur lequel pèse également certains risques non négligeables. De fait, l'évolution démographique du territoire s'est surtout réalisée sur les secteurs les plus proches des agglomérations, avec un **risque de développement « déséquilibré »** entre ces secteurs et les communes les plus éloignées de la périphérie. Par ailleurs, une **polarisation croissante des agglomérations en termes de services et d'emplois** menace également le territoire dans son ensemble.

Déséquilibre « interne » et « externe » sont les deux menaces principales qui pèsent sur le territoire.

Pour tenter de les neutraliser et exploiter au mieux son positionnement géographique favorable au développement d'une économie résidentielle, le PETR se doit de répondre au mieux aux nouveaux besoins des populations grâce :

- à l'amélioration de **l'accessibilité aux services publics et marchands**
- au **renforcement du maillage des bourgs centres**, dont les 14 Pôles, facteur d'attractivité résidentielle et d'équilibre territorial
- à **l'accompagnement des initiatives de développement économique et d'emploi**, afin d'atténuer sa dépendance à l'égard des agglomérations limitrophes
- au **maintien d'une bonne cohésion sociale**, autour de besoins très spécifiques (petite enfance/jeunesse et personnes âgées) et du volet insertion professionnelle

Par ailleurs, le PETR souhaite confirmer sa volonté de s'engager dans la transition écologique et énergétique en soutenant fortement, les actions :

- autour de la **sobriété et l'efficacité énergétique**
- du développement des **énergies renouvelables**
- de la préservation des **espaces naturels et forestiers**
- des **mobilités locales et de l'accessibilité au territoire** (dont numérique)

Ce volet faisant partie des nouvelles priorités validées par le nouvel exécutif, nous le positionnerons en 1^{er} Axe de notre stratégie.

Contribution de l'Etat et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque **convention annuelle** établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Avertissement

Les projets identifiés et présentés soit au sein du plan d'actions soit en annexe du présent contrat, le sont à titre indicatif et ne présume en rien leur de éligibilité définitive aux financements attribués au titre du CRTE.

Des appels à projets annuels seront lancés, après signature du CRTE, chaque fin d'année par le PETR Adour Chalosse Tursan afin d'identifier les projets suffisamment mûrs pour être mis en œuvre l'année suivante, projets qui viendront compléter la liste indicative précédente. Seuls les projets réceptionnés lors de ces appels à projets annuels seront soumis pour examen au comité de suivi et seront susceptibles d'être retenus au titre du CRTE.

Modalités d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes :

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes apporteront leur concours à la mise en œuvre des opérations inscrites au CRTE du Pôle ACT, dans la cadre des politiques et règlements d'intervention en vigueur lors de leurs présentations aux instances délibérantes des collectivités régionale et/ou départementale, et selon leurs disponibilités budgétaires.

AXE 1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans un cadre législatif de plus en plus incitatif (Lois Grenelle, Loi TEPCV), le territoire a pu initier il y a quelques années un certain nombre de dynamiques : Plan de Développement de Massif susceptible de favoriser l'utilisation du bois énergie, dispositif d'animation Bois Energie pour le développement de réseaux de chaleur ou de chaudières dédiées.

Malgré tout l'intérêt de ces démarches pour le territoire, celles-ci n'ont pas encore permis de répondre à l'ambition que celui-ci aurait pu se donner en la matière, vraisemblablement par manque d'appropriation des enjeux et de pérennisation de l'ingénierie, une fois les incitations financières moins favorables.

Cependant, les marges de manœuvre des collectivités persistent et ce autour de plusieurs orientations, que les élus du PETR souhaitent traduire de façon très opérationnelle :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments publics et du parc privé
- le développement des énergies renouvelables
- la préservation et la gestion durable des espaces naturels et forestiers
- le renforcement des outils de mobilités alternatives et l'accessibilité au territoire

Parmi ces orientations de travail, les deux premières ont déjà fait l'objet de la mise en place d'une gouvernance spécifique et d'un enclenchement très concret de démarches collectives :

Sur les questions Energétiques et Climatiques et des Energies Renouvelables :

- Mise en place d'une Commission Energie/climat composée de 12 membres (deux représentants par EPCI) et présidée par Monsieur le Président de la CDC d'Aire-sur-Adour (Désignée officiellement par le comité syndical)
- Démarrage (phase 1 de diagnostic) d'une démarche collective (partenariat PETR/SYDEC) en faveur de la rénovation thermique des bâtiments publics à l'échelle des EPCI: envoi d'un questionnaire numériques aux collectivités (identification des bâtiments et évaluation du niveau de leurs consommations énergétiques) et propositions de solutions (réunions de restitutions/EPCI)
- Candidature commune des 6 EPCI à la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Energétique en faveur du parc privé et portée par SOLIHA

Ces initiatives démontrent l'ambition réelle du territoire de se lancer concrètement dans la transition écologique et énergétique en concentrant dans un 1er temps les actions collectives sur le volet Bâtiments Publics et logements privés qui constituent le quart de la consommation énergétique du territoire (24% résidentiel et tertiaire confondus – chiffre "diagnostic Energie/climat" SCoT).

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1 **Sobriété et efficacité énergétique**

Enjeu : mener une politique volontariste en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments et logements, ainsi que de l'éclairage public

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

- 1.1 - Accompagner les collectivités dans la rénovation thermique de leurs bâtiments**
- 1.2 - Engager un programme d'amélioration de l'éclairage public**
- 1.3 - Soutien aux démarches de rénovation énergétique du parc privé**

Thématique Sobriété et efficacité énergétique	
Axe opérationnel	1.1 – Accompagner les collectivités dans la rénovation thermique de leurs bâtiments
Objectifs	
<p>Les dépenses énergétiques pèsent de plus en plus dans le budget des collectivités. Par ailleurs, les objectifs fixés par de nouvelles réglementations (Lois Grenelle, décret tertiaire, loi Elan) imposent désormais pour le patrimoine des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des obligations de performances énergétiques, source de gains financiers et de modération des émissions de GES - le contrôle du respect des nombreuses exigences réglementaires <p>Pour répondre à ces objectifs un soutien aux opérations (collectives ou individuelles) de rénovation énergétique des bâtiments publics est proposé. Les projets d'approvisionnement en énergie renouvelable seront intégrés quant à eux dans la Fiche-dispositif 6.2</p>	
Typologie d'actions	
<p>Investissements immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement au Décret Tertiaire - l'accompagnement des collectivités pour les gestion de leur CEE - l'accompagnement pour la réduction des consommation énergétique <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des consommations d'énergies grâce à la rénovation thermique ; - la production d'énergies renouvelables (voir Fiche 2.2) - la formation des artisans pour reconnaissance RGE - la mise en place de dispositifs d'animation et l'élaboration de documents cadres - la dotation en capteurs de CO2 (optimisation de la durée de ventilation) 	

Indicateurs

- nombre de communes ayant au moins un projet
- nombre et % de communes se dotant d'un économe de flux et évolution
- nombre et nature des projets soutenus sur le territoire (dynamique)
- gains énergétiques (Kwh) à l'échelle de ACT
- GES évités à l'échelle ACT
- impacts économiques des investissements réalisés (% des entreprises mobilisées localement)
- économie financière moyen générée sur facture énergétique

Les actions concrètes et opérationnelles : cf. tableau (projets identifiés sur la période 2021-2026) en annexe

Projets identifiés dès 2021 :

- **Dispositif de Rénovation Thermique des Bâtiments Publics** : Convention pluri-annuelle de partenariat PETR/SYDEC (diagnostic/état des lieux des bâtiments, proposition d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, accompagnement/mise en œuvre des solutions)

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Rénovation de l'école maternelle (Bats) – DETR
- Rénovation de l'école (Begaar) – DETR
- Rénovation des bâtiments communaux (Cazalis) – DETR
- Réfection toiture + isolation combles bâtiments scolaires/périscolaires sur Lannux (CC Aire/Adour) – DETR/DSIL rénov
- Réfection énergétique réfectoire école d'Eugénie (CC Aire/Adour) – DETR/DSIL rénov
- Réfection toiture hall des sports (Hinx) – DETR
- Rénovation foyer municipal (Lacajunte) – DETR
- Rénovation de la salle communale (Lahosse) – DETR
- Rénovation et mise en autonomie énergétique mairie (Monségur) – DETR/DSIL rénov
- Rénovation énergétique école (Castandet) – DSIL rénov
- Rénovation bâtiment des associations (Samadet) – DSIL rénov
- Rénovation toiture d'un bâtiment communal (Bernede) – DETR

Projets à horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'Ouvrage : PETR, Communautés de communes, Communes.

Partenaires : Pôle ACT, SYDEC, Etat, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Thématique Sobriété et efficacité énergétique	
Axe opérationnel	1.2 – Engager un programme d'amélioration des équipements publics
<p>Objectif</p> <p>Par cette Fiche-Dispositif, le territoire entend soutenir toutes les actions contribuant à améliorer les équipements des collectivités afin de réduire les consommations énergétiques mais également de renforcer la préservation de l'environnement. Sont particulièrement concernés : la modernisation l'éclairage public, le renforcement des réseaux d'assainissement collectifs (STEP), le remplacement de système de chauffage vers des systèmes plus performants, l'amélioration des équipements de traitement des déchets ménagers ou industriels (liste non exhaustive).</p> <p>L'éclairage public constitue un poste non négligeable dans le budget des collectivités, et ce d'autant que les boules lumineuses en place projettent plus de 50% de leur flux au-dessus de l'horizontale et sont ainsi fortement consommatrice d'électricité.</p> <p>L'objectif du PETR est de contribuer à la réduction de la facture énergétique des collectivités sur le poste éclairage public, en soutenant le remplacement des « boules lumineuses » par un éclairage plus performant et plus économique (ampoules LED).</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - études préalables - investissements - documents cadres - dispositifs d'animation/communication/suivi/coordination 	
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de collectivités concernées - nombre, nature et montant des investissements réalisés - gains en termes d'économies d'énergie (Kwh) moyen et échelle PETR - GES évités échelle PETR 	
<p>Les actions concrètes et opérationnelles :</p>	
<p>Projets identifiés dès 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de cofinancement Préfecture/Sydec pour remplacer l'éclairage public dans les Landes : remplacement de 1 809 luminaires (ACT) d'ici 2025 sur 12 000 au niveau départemental. Le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour le compte des communes. 	

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- travaux assainissement sur Castandet et Maurrin (Régie Eaux Pays Grenadois) – DSIL exceptionnelle
- Création de l'éclairage sur stade de football (St Maurice sur Adour) – DSIL exceptionnelle

Projets à horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires : Etat, ADEME, Région, Département, SYDEC, Communautés de communes et communes porteurs de projets

Thématique Sobriété et efficacité énergétique	
Axe opérationnel	1.3 – Soutien aux démarches de rénovation énergétique du parc privé
<p>Objectif</p> <p>Le territoire ACT est constitué d'un parc de 37 189 résidences principales dont environ 50% (soit 18 624 logements) ont été construites avant 1975 (<i>chiffres Diagnostic Energie Climat du SCoT ACT, 2020</i>).</p> <p>La part dédiée au chauffage dans la consommation énergétique de ces résidences a été évaluée à 71%, avec un gain potentiel grâce une meilleure isolation évaluée à 50% de la consommation énergétique (<i>Chiffres Diagnostic Energie Climat du SCoT ACT, 2020</i>).</p> <p>Le PETR ACT souhaite favoriser la rénovation énergétique du parc privé, enjeu important pour le territoire en raison de l'ancienneté de ce parc et son impact important aussi bien en termes de consommation que d'émission de GES.</p> <p>Parmi les outils identifiés à ce jour susceptibles de répondre à ces enjeux, figurent la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Énergétique, ainsi que la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de Programme Locaux de l'Habitat (PLH).</p> <p>Typologie d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation/coordination de dispositifs - Diagnostic et Plan d'actions opérationnel (feuille de route pluri-annuelle) - Communication - Accueil téléphonique et permanences de conseils aux particuliers - Accompagnement des publics et recherches des financements - Rénovation du parc privé - Bilan et évaluation des actions <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et nature des opérations de rénovation par communes et EPCI - nombre de permanences réalisées et de contacts - nombre de ménages accompagnés - niveau d'investissements total + moyen/ménage + par commune et EPCI - niveau d'aides apportées /ménage et par commune/EPCI <p>Les actions concrètes et opérationnelles : cf. tableau puis fiches-opérations</p> <p>Projets identifiés en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conventionnement SOLIHA et EPCI pour la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Énergétique à l'échelle du périmètre ACT 	

Projets à horizon 2026

- en fonction du Programme d'actions prévu dans le cadre du conventionnement PRE
- OPAH dans le cadre de démarches pilotées directement par les collectivités (communes ou EPCI)

Pilotes et partenaires : Etat (ADEME), Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, SOLIHA, Communautés de communes, communes

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2 **Développement des Energies Renouvelables**

Enjeu : Favoriser l'exploitation des EnR par les Collectivités

Dans le cadre de l'ambition portée par le PETR autour des questions énergétiques et plus particulièrement des Energies Renouvelables, seront soutenues et accompagnées les démarches engagées par le PETR ou par les collectivités.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

2.1 – Démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie

2.2 - Mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics

Thématique Développement des Energies Renouvelables	
Axe opérationnel	2.1 – Démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie
<p>Objectif</p> <p>Le territoire ACT entend soutenir, aussi bien en terme d'ingénierie que d'investissements, toutes les initiatives émanant des collectivités ou suscitées par d'autres partenaires et contribuant aux économies d'énergie comme à l'exploitation des énergies renouvelables.</p> <p>Dans ce cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le partage des éléments de diagnostic réalisés à différentes échelles (PETR ou EPCI) - l'articulation et la complémentarité des démarches collectives engagées - la synergie des actions seront particulièrement recherchées et soutenus. <p>Le PETR pourra notamment s'emparer de la question du Photovoltaïque au sol et celle de l'agri-voltaïque pour lequel les collectivités sont de plus en plus sollicitées par de nombreux porteurs de projets.</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmissions d'éléments de diagnostic ou de données pour la mise en œuvre d'actions en faveur du climat et de l'énergie - Etudes ponctuelles ou mise en relation avec les partenaires afin de faciliter la mise en œuvre d'actions - Participation aux instances de pilotage des démarches portées par les Collectivités 	

Indicateurs

- Nature et nombre de données partagées avec les territoires de projet
- Etudes portées par le PETR en faveur des collectivités
- Instances de pilotage auxquelles participe le PETR afin de contribuer/faciliter les démarches des collectivités

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés dès 2021

- Partage des éléments de diagnostic et d'actions PETR/PCAET de la CDC Chalosse Tursan sur le volet Rénovation Energétique des bâtiments publics

Projets à l'horizon 2026

Sans objet

Pilotes et partenaires : PETR ACT, Communautés de communes et communes porteurs de projets

Thématique Développement des Energies Renouvelables	
Axe opérationnel	2.2 – Mise en place de dispositifs d’approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics
Objectif	
<p>Les différentes réglementations incitent désormais à privilégier l’exploitation d’énergies renouvelables.</p> <p>De nombreuses collectivités, incitées par ces réglementations, mais également soucieuses de réduire leur facture énergétique, se lancent dans de nouveaux projets d’investissements.</p> <p>Il s’agira de soutenir les projets, issus d’une démarche individuelle ou collective, autour de la géothermie, du photovoltaïque, des pompes à chaleur ou de la chaleur bois (chaudière dédiée ou réseaux de chaleur).</p> <p>Dans le cadre du partenariat PETR/SYDEC en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics (démarche collective), sont intégrés non seulement les actions d’amélioration de l’enveloppe des bâtiments, ou l’éclairage, mais également les modes de production de chauffage à partir d’énergies renouvelables.</p> <p>A ce titre, le Contrat d’Objectif Territorial signé entre le SYDEC et l’Ademe facilitera les investissements proposés aux collectivités.</p>	
Typologie d’actions	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics/identification des actions à mener en faveur des EnR dans les modes de production de chauffage - Accompagnement des collectivités par un prestataire public ou privé (analyse technique, plan de financement et recherche des subventions, AMO dans la réalisation des investissements) pour l’approvisionnement en énergies renouvelables - Investissements : Photovoltaïque, géothermie, chaudières dédiées et réseaux de chaleur - Aides à l’investissement par le Contrat de Développement Territorial (CDT) SYDEC/ADEME 2022-2025 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets et de collectivités accompagnés - Nature des investissements - Montant des investissements global et moyen - Taux moyen de subventions octroyées - Bilan GES et gains économiques pour les collectivités à l’échelle PETR 	
Les actions concrètes et opérationnelles :	
<p>Projets identifiés dès 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets d’approvisionnement en EnR identifiés dans le cadre de la démarche de Rénovation Thermique des Bâtiments Publics (partenariat PETR/Sydec) 	

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Changement chauffage de la mairie (Sorbets) – DETR
- Installation panneaux photovoltaïques Ateliers municipaux (Hinx) – DETR
- Installation d'une pompe à chaleur (Pomarez) – DSIL rénov

Projets à l'horizon 2026

Sans objet

Pilotes et partenaires : Etat (ADEME), Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3

Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers

Enjeu : Agir en faveur des paysages et de la valorisation des ressources naturelles et spécifiques du territoire

Le PACT occupe, en superficie, presque le quart du département des Landes (23,3%) et présente deux des grandes entités paysagères qui se rencontrent dans ce département, le plateau landais à l'ouest, principalement sur le Pays Tarusate, et les paysages de l'Adour qui occupent la plus grande partie du territoire. Riche de cette diversité, il présente de nombreux corridors écologiques identifiés dans le cadre du SCoT et des documents d'urbanisme locaux, corridors dont il entend préserver et renforcer le maillage à travers notamment le maintien et le renforcement des Trames Vertes et Bleues.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers un axe opérationnel :

3.1 – Participer au maintien, à la reconstitution et à la valorisation des continuités écologiques

Thématique	
Préservation et gestion des espaces naturels et forestiers	
Axe opérationnel	3.1 – Participer au maintien, à la reconstitution et à la valorisation des continuités écologiques
<p>Objectif</p> <p>Bien que très agricole, 1/3 de la partie Sud-Adour du territoire est boisée, constituant ainsi avec les rivières des continuités écologiques importantes à préserver mais également à valoriser.</p> <p>Le maintien ou la reconstitution de ces éléments importants du territoire, vecteurs de biodiversité et d'identité paysagère, seront soutenus.</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude/diagnostic de l'état des continuités écologiques - Elaboration d'un Programme d'actions partenarial - Mise en œuvre : animation/coordination, investissements 	
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mise en œuvre - Nature et niveaux des partenariats engagés - Impacts sur l'environnement (Trame Verte et Bleue) et la valorisation locale de la ressource 	

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets à l'horizon 2026

Sans objet à ce jour

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes, Etablissements Publics,
Partenaires: Pôle ACT , Etat , DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes,
CAUE, Etablissements publics, Groupements Forestiers, Fédération de Chasse, Associations
(environnementales ou de gestion des espaces naturels et forestiers), Communautés de communes et
communes porteurs de projets

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4

Mobilités locales et accessibilité au territoire dont numérique

Le territoire ACT est relativement bien desservi par les infrastructures routières, bien qu'il reste à ce jour encore insuffisamment doté de modes de transports collectifs. Compte tenu de sa situation géographique, il est impacté par de nombreux déplacements pendulaires, notamment vers ou en provenance des agglomérations périphériques. Parmi les enjeux relevant de cette thématique on peut citer : le développement de modes de transport alternatifs à la voiture et la coopération entre Collectivités mais également le développement des infrastructures numériques.

Enjeu : Mieux répondre au défi de la mobilité sur le territoire ACT

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

4.1 – Mobilité durable

4.2 - Développement des infrastructures numériques

Thématique	Mobilités locales et accessibilité au territoire
Axe opérationnel	4.1 – Mobilité durable
<p>Objectif</p> <p>Vaste territoire, au carrefour de plusieurs agglomérations vecteurs d'emplois et de services, les déplacements pendulaires entre le territoire et ces pôles d'emplois sont nombreux avec une utilisation privilégiée de la voiture.</p> <p>En complément des orientations proposées par le SCoT (renforcement du maillage urbain, développement de l'emploi local et du numérique), le territoire entend favoriser les projets contribuant à diminuer les déplacements individuels, à inciter à 'l'utilisation d'équipements ou de services de mobilités mutualisés ou alternatifs avec une meilleure empreinte carbone : co-voiturage, parkings relais, TAD, bornes de recharge électrique, ...</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'aires de covoiturage ; - la structuration et l'aménagement de cheminements doux ; - l'équipement en mobilité alternative (véhicules électrique, bornes de recharge électrique) - véhicules TAD pour des publics cibles - élaboration de Schéma Directeur des Transports prenant en compte la coopération avec les pôles urbains notamment 	



Indicateurs

- nombre et nature des projets soutenus
- montant des investissements
- niveau d'utilisation des nouveaux équipements et évolution

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés à l'horizon 2026

Sans objet à ce jour

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.

Partenaires : PETR ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Thématique Mobilités locales et accessibilité au territoire

Axe opérationnel 4.2– Développement des infrastructures numériques

Objectif

Le développement de la fibre optique jusqu'au domicile devra permettre à chacun de bénéficier du Très Haut Débit permettant l'accès à une multitude de services : recherches sur le net, téléchargements, développement de la télémédecine, enseignement à distance, télétravail, autant d'applications qui modifieront considérablement le quotidien de tous les résidents de nos territoires ruraux.

Au niveau plus local, le Département des Landes s'est doté d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui prévoit que fin 2022 tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce à la convention AMEL signée le 20 septembre 2019 par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Ce déploiement a démarré sur le territoire ACT et devrait permettre un accès à la Fibre de tous à l'horizon fin 2022.

Le Sydec et la société Altitude (Pixl) ont la responsabilité de construire au niveau départemental un réseau de plus de 230 000 prises optiques, permettant ainsi à tous les abonnés de disposer de la fibre pour leur communication numérique.

L'objectif calendaire est de finaliser le réseau pour fin 2022.

A ce jour, la démarche est déjà fortement engagée puisque 45 000 prises ont déjà été étudiées ou construites, permettant ainsi le raccordement de 15 000 locaux, pour le périmètre du Sydec.

Du côté de Pixl, 12000 locaux seront également disponibles d'ici fin 2021.

Les objectifs sont les suivants :

Communautés de communes	Prises RBAL	Prises construites au 31/12/2021
Pays Tarusate	5 500	400
Terre de Chalosse	4 770	1 654
Coteaux et Vallées des Luys	3 257	Début travaux 2022
Chalosse Tursan	10 100	3 800
Aire sur l'Adour	2426	Début travaux 2022
Pays Grenadois	3 025	2 650
Total prises	30 905	8 504

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur la mise en place de la Fibre à l'échelle des collectivités du périmètre Adour Chalosse Tursan.

Indicateurs

- nombre de prises construites par commune/communauté de communes et échelle PETR
- montant des investissements
- nombre d'utilisateurs potentiels concernés par commune/communauté de commune et échelle PETR
-

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés pour 2021 :

- Sydec/Pixl : 8 504 prises seront construites à l'échelle ACT au 31/12/21

Projets à l'horizon 2022 :

- Sydec/Pixl : 30 905 prises prévues à l'échelle ACT

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'Ouvrage : SYDEC

Partenaires : PETR ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Pixl, Communautés de communes

AXE 2 **COHESION TERRITORIALE**

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5

Accès aux services publics et marchands et aux soins

De nombreux projets liés aux services à la population ont déjà pu être mis en œuvre par les collectivités, soutenus en cela notamment par les deux précédents « contrats de Pays » et le 1er Programme Leader. Désormais, l'enjeu est de renforcer les services en s'appuyant notamment sur le maillage des 14 pôles du territoire, permettant ainsi aux habitants un accès de proximité et favorisant l'équilibre territorial.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

5.1 – Renforcer aux services à la population

5.2 – Faire émerger des équipements de santé de qualité

Thématique	Accès aux services publics et marchands et aux soins
Axe opérationnel	5.1 – Renforcer l'accès aux services à la population
Objectif	
<p>L'enjeu pour le PETR ACT est de permettre un accès de proximité aux principaux services (cadre de vie, patrimoine, sport, culture, enseignement, loisirs, ...) en s'appuyant en priorité sur les 14 pôles du territoire identifiés dans le cadre du PADD du SCoT. L'objectif est d'aboutir, d'ici 2025, à un équilibre à la fois territorial et de niveaux de services proposés selon la hiérarchie des pôles (4 pôles de centralité et 10 pôles d'équilibre).</p>	
Typologie d'actions	
<p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la création ou requalification d'un service public ou marchand à la population ; – la mutualisation de services publics ou marchands ; – la mise en œuvre de services itinérants ; – l'accessibilité pour tous des services. 	

Indicateurs

- Nombre d'équipements créés ou modernisés
- Part des équipements soutenus et situés sur les principaux pôles ou facilitant la mutualisation

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Mise en sécurité de l'aire de sport (Castelner) – DETR
- Mise en place de films teintés sur baies vitrées 4 écoles (CC Aire sur Adour) – DETR
- Sécurisation de l'école (Garrey) – DETR
- Aménagement d'un local en salle d'activités (Gousse) – DETR
- Réhabilitation salle polyvalente Phase 2(Laluque) – DETR
- Achat d'un photocopieur pour l'école (Louer) – DETR
- Construction d'un restaurant scolaire (Sivu St Cricq-Brassempouy) – DSIL exceptionnelle
- Travaux d'accessibilité de la salle du conseil municipal (Aurensan) – DETR
- Mise en accessibilité du foyer (Projan)

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.

Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Thématique	Accès aux services publics et marchands et aux soins
Axe opérationnel	5.2 – Faire émerger des équipements de santé de qualité
<p>Objectif</p> <p>L'enjeu pour le PETR ACT est de pallier au risque de désertification médicale sur certains secteurs du territoire. En effet, après un effort considérable de mise en réseau des professionnels de santé sur la majeure partie du territoire, couplée dans certains cas par la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, certains territoires sont encore dépourvus à ce jour d'une organisation formalisée entre professionnels de santé, facteur d'attractivité pour la venue de nouveaux médecins. L'ambition à l'horizon 2026 est de parvenir à couvrir intégralement le territoire d'une offre structurée de professionnels de santé.</p>	
<p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements de soins créés ou renforcés et EPCI concernés - Nombre de professionnels de santé mobilisés (réseaux) - Bassins de patientèle couverts par les projets 	
<p>Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration de projets pluridisciplinaires de santé ; - l'aménagement et l'équipement de structures pluridisciplinaires de santé ; - la création et le développement de services de soins ; - projets de télémédecine. 	
<p>Les actions concrètes et opérationnelles :</p> <p>Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une MSP (CC Pays Tarusate) – DETR <p>Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe</p>	
<p>Pilotes et partenaires :</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes, Associations ou Collectifs de professionnels,</p> <p>Partenaires: Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes ou communes porteurs de projets.</p>	

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6

Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Le territoire bénéficie d'un maillage de bourgs qui va dans le sens d'un équilibre en termes d'offre résidentielle et d'emplois. Cependant, de nombreux bourgs sont impactés par la vacance en logements (vétusté, inadéquation de l'offre en regard des besoins) et les services (marchands ou non marchands) sont souvent fragiles du fait d'une concurrence avec les pôles plus importants. L'objectif du Contrat de ruralité est de favoriser au sein des centres-bourgs une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en terme résidentiel et d'y renforcer l'offre commerciale.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

6.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable

6.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs

Thématique	Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs
Axe opérationnel	6.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable

Objectif

L'objectif est ici de promouvoir la vitalité des centres-bourgs par des aménagements urbains et paysager de qualité et une offre résidentielle en adéquation avec les besoins de la population. Les résultats attendus pour les années à venir portent notamment sur la résorption de la vacance de logements et la sobriété énergétique des logements, mais également sur l'aménagement des centres bourgs afin de les rendre plus attractifs.

Par ailleurs, cet axe opérationnel permettra notamment aux huit communes pôles éligibles au dispositif **Petites Villes de Demain**, de venir émarger aux financements d'Etat pour le soutien à leurs investissements.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- l'aménagement urbain en cœur de bourg ;
- études et animations
- voirie
- l'acquisition et l'aménagement de logements par les communes en centres-bourgs ;
- l'élaboration de documents cadres et plans de référence ;
- l'étude d'opportunité et la mise en œuvre d' OPAH et PLH seront également intégrables dans la fiche 5.3
- l'expérimentation d'actions en direction de la vacance résidentielle
- création de logements à proximité du centre-bourg

- aménagement et rénovation du patrimoine communal ou intercommunal (dont églises, cimetières ...)

Indicateurs

- nombre et nature des actions d'investissements menées
- nombre et nature des études ou documents-cadres réalisés
- impacts sur le renforcement de centres-Villes/bourg et des communes pôles

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Réhabilitation énergétique de 3 logements (Duhort Bachen) – DETR
- Aménagement d'un parking et aire de jeux (Eugenie les Bains) – DETR
- Création d'une aire de jeux (Fargues) – DETR
- Construction d'un préau pour l'école (Gamarde les Bains) – DTER
- Rénovation énergétique de logements (Laluque) – DETR
- Aménagement cimetière (Laurède)
- Accès PMR Cimetière-église (Le Leuy) – DETR
- Réhabilitation étang communal (Louer) - DETR
- Accessibilité parking école (Louer) – DETR
- Réfection impasse de l'église (Nousse) – DETR
- Rénovation thermique d'un logement (Coudures) – DSIL rénov
- Réhabilitation de 2 logements (Doazit) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de logements (Laluque) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de 3 logements (Poudenx) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de logements (Rion des Landes) – DSIL rénov
- Aménagement du bâtiment des associations (Samadet) – DSIL rénov
- Aménagement du centre bourg suite à Plan de Référence (Rion) – DSIL
- Déplacement du monument aux morts (Haut Mauco) – DSIL exceptionnelle
- Rénovation du chœur de l'église (Le Vignau) – DSIL exceptionnelle
- Travaux sur l'église (Onard) – DSIL exceptionnelle
- Rénovation Eglise : toiture, estrade, autel, sacristie (Ségos) - DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.

Partenaires : Pôle ACT, Etat , Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, CAUE, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Thématique	Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs
Axe opérationnel	6.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs
Objectif	
<p>Face à une problématique de dévitalisation des centres bourgs, notamment en termes d'offres commerciales, un des enjeux du PETR dans ce domaine sera de favoriser une nouvelle dynamique d'installation ou de pérennisation de l'activité commerciale en réponse aux besoins des habitants. Les communes éligibles au dispositif Petites Villes de Demain sont particulièrement concernées par cet axe.</p>	
Typologie d'actions	
<p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la modernisation de structures ou équipements économiques en centre-bourg ; - la réhabilitation de friches industrielles, de fonciers ou immobiliers économiques localisés en centre-bourg ; - l'expérimentation d'actions en direction de la vacance commerciale, - mise en œuvre d'actions collectives : promotion du commerce, développement de plateformes numériques, soutien aux associations de professionnels (Unions commerciales, ...) - recours à une ingénierie spécialisée (animation économique, ...) - études/diagnostic et documents cadre 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - nombre/nature et localisation des actions menées - impacts sur le fonctionnement des centres-bourgs/Pôles - nombre de commerces créés - Bassins de vie/consommation concernés par les projets 	
Les actions concrètes et opérationnelles :	
<p>Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement ancienne école pour installation commerce (Laurède) - DETR <p>Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe</p>	
Pilotes et partenaires :	
Maîtres d'Ouvrage : PETR, Communautés de communes, Communes, associations de professionnels	

Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes porteurs de projets, associations de professionnels

Objectif et plan d'actions pour la thématique 7

Attractivité du territoire

Le territoire Adour Chalosse Tursan a bénéficié longtemps d'une dynamique industrielle exceptionnelle pour un territoire rural. Désormais, 68 % des emplois relèvent de l'économie résidentielle, soutenu par une évolution démographique positive depuis les années 2000.

L'accompagnement des projets relevant de la sphère résidentielle (commerces, services, construction, ...) constituera un axe majeur de développement du territoire pour les années à venir, tout en préservant la capacité du territoire à maintenir un secteur industriel encore important et à favoriser l'accueil de nouvelles entreprises.

Son identité fortement rurale et riche par la variété de ses paysages, de son patrimoine, et de ses productions agricoles, confirme également sa vocation touristique encore trop peu exploitée.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

7.1 – Accompagner les initiatives de développement économique et/ou numérique

7.2 – Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles

7.3 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel, bâti et agricole

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	7.1 – Accompagner les initiatives de développement économique et/ou numérique
Objectif	
<p>L'enjeu pour le territoire ACT est de favoriser le développement d'une économie résidentielle devenue prépondérante et de faciliter l'installation de nouvelles activités. Pour cela, il opétera pour une animation économique importante afin de soutenir les entreprises et favoriser les actions collectives ou l'émergence de nouvelles filières. Une meilleure structuration/qualification du territoire en termes de foncier et d'immobilier économique, ainsi que le soutien au déploiement du numérique, constitueront des axes de développement complémentaires.</p> <p>Par ailleurs, les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et du milieu associatif sont intégrées dans le présent objectif.</p> <p>Le développement des infrastructures numériques porté par le SYDEC est intégré à l'axe 2.</p>	
Typologie d'actions	
<p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création, extension ou aménagement de foncier ou d'immobilier économiques - l'équipement en outils dématérialisés ; - recours à une ingénierie spécialisée, - mise en œuvre d'actions collectives : dispositifs de transmission/reprise, GPECT, rapprochement d'entreprises, groupements d'employeurs, nouvelles filières. 	

Indicateurs

- nombre et nature des investissements réalisés
- nombre et nature des actions collectives menées
- impacts sur la structuration économique du territoire

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'Ouvrage : PETR, Sydec, Communautés de communes, Communes, structures de l'ESS (association ou entreprise)

Partenaires: Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Sydec, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	7.2 – Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles et accompagner la diversification des filières
<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Permettre le maintien de l'activité agricole/agroalimentaire et la préservation du foncier b. Favoriser la diversification agricole (filrière, circuit de commercialisation) pour développer la souveraineté alimentaire c. Développer l'approvisionnement local dans la commande publique, accompagner le développement d'outils collectifs d. Promouvoir l'offre locale, soutenir les filières existantes et valoriser le travail agricole 	
<p>Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et conseils - Investissements visant à soutenir des filières et/ou à renforcer de structures collectives - Développement d'outils collectifs (transformation / commercialisation/ logistique) - Edition de documents - Organisation d'événements et de manifestations - Animation territoriale - Développement de politiques ou d'outils publics en faveur de l'agriculture territoriale <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations collectives mise en oeuvre - Nombre d'exploitations soutenues collectivement ou individuellement, - Part de produits locaux consommés - Nombre d'exploitations agricoles accompagnées - Prise en compte de l'environnement dans les démarches territoriales - Communication et impacts 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les actions concrètes et opérationnelles : <p>Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de l'abattoir de Hagetmau (PETR ACT) – DSIL - Travaux de mise en normes Abattoir de Hagetmau (PETR ACT) – Plan de Relance - Accompagnement des établissements de restauration collective dans la réduction de leur gaspillage alimentaire (financement PNA obtenu via DRAAF) <p>Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe</p>	



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle
Territorial



Adour Chalosse Tursan

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes, acteurs agricoles, porteurs de projets privés, coopératives et collectifs, associations

Partenaires :

Des partenaires institutionnels : DRAAF, DDTM, Conseil régional et Conseil départemental

Des acteurs de l'agriculture locales : Chambre d'agriculture, Agrobio, ALPAD, ADEAR, FDCUMA, centres de formations (CFPPA, LPA de Mugron, Bordeaux Sciences Agro)

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	7.3 – Poursuivre la structuration Touristique autour du patrimoine naturel, culturel, bâti et agricole
<p style="text-align: center;">Objectif</p> <p>Le territoire ACT bénéficie d'un environnement privilégié en terme de diversité paysagère, avec une dynamique culturelle et festive spécifique (autour de la course landaise notamment) et de nombreux sites patrimoniaux. La qualité et la reconnaissance de ses productions agricoles locales (Bœuf de Chalosse, Foie Gras, canard, volaille, ...) en font un territoire à fort potentiel agro-touristique. Peu structuré à l'heure actuelle, avec une offre qui manque encore de lisibilité, le territoire entend favoriser le soutien aux projets reposant sur ses atouts et accompagner la coopération entre acteurs du territoire et les territoires limitrophes.</p>	
<p style="text-align: center;">Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la requalification de sites ou équipements touristiques ; - la réhabilitation d'espaces naturels et de continuités écologiques ; - la structuration et l'aménagement de l'itinérance douce ; - la modernisation d'hébergements touristiques ; - l'équipement en outils dématérialisés - le soutien aux dynamiques partenariales et à la promotion touristique 	
<p style="text-align: center;">Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et nature des actions ou investissements réalisés - impacts sur la structuration et l'attractivité touristique du territoire 	
<p style="text-align: center;">Les actions concrètes et opérationnelles :</p> <p>Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une voie verte Mont de Marsan – Hagetmau (CD40) - DETR <p>Projets à horizon 2026 : voir en annexe</p>	
<p>Pilotes et partenaires :</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes. Acteurs du tourisme (OTSI, ...°)</p> <p>Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets, acteurs du tourisme</p>	

Objectif et plan d'actions pour la thématique 8

Cohésion sociale

Enjeu : Renforcer les initiatives et les équipements à vocation sociales et sociétales

Avec une évolution démographique importante depuis les années 2000, le Territoire se fixe un objectif de croissance démographique de 1% pour les 15 prochaines années. Si cet objectif se confirme, le Pôle aura à répondre à des besoins croissants de différentes catégories de populations :

- Celles qui sont en progression (familles, familles monoparentales, ménages d'une seule personne)
- Et les seniors pour qui la question du logement adapté et de la proximité des services sont prégnantes

Par ailleurs, le territoire entend soutenir les actions en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle. En effet, avec un taux de chômage de 9% (chiffre SCoT), et bien qu'inférieur au taux départementale et régional, le territoire va devoir se préoccuper d'accompagner les demandeurs d'emploi dans un contexte de difficulté de recrutement du secteur agro-alimentaire et agricole, mais également et plus globalement de départs à la retraite des chefs d'entreprises (1/3 d'ici 10 ans).

Ces objectifs trouvent une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

8.1 - Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées

8.2 - Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle et sociale

Thématique	Cohésion sociale
Axe opérationnel	8.1 – Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées ou dépendantes
<p>Objectif</p> <p>Avec une demande croissante en termes de services pour les plus jeunes, compte tenu d'une évolution démographique depuis les années 2000, les équipements en faveur de l'enfance-jeuneses devront être soutenus.</p> <p>Les seniors constituent également la 2^{de} catégorie dont les besoins en termes de logements adaptés et de proximité aux services sont importants, sans oublier les personnes en situation de handicap. Cet axe a pour vocation de répondre aux attentes de ces deux publics cibles prioritaires.</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création ou requalification d'un service enfance-jeunesse - la création ou requalification d'un service en direction des personnes âgées; - l'expérimentation pour l'autonomie ou le parcours résidentiel des personnes âgées 	

Indicateurs

- nombre et nature des investissements réalisés ou nouveaux services créés
- impacts sur la qualité de vie des utilisateurs

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Construction d'un habitat regroupé de 4 logements, d'une salle commune, et d'une aire de jeux (Bernede) – DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.

Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Caisse d'Allocations Familiales, Communautés de communes et communes porteurs de projets.



Thématique	Cohésion sociale
Axe opérationnel	8.2 Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle
<p>Objectif</p> <p>Les Collectivités locales peuvent jouer un rôle important dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, aux côtés des partenaires que sont l'Etat, et la Région désormais chef de file en matière économique et de formation.</p> <p>Les leviers d'actions des collectivités peuvent être de différentes nature : développement économique bien sûr, mais également accompagnement social et insertion des demandeurs des demandeurs d'emploi (insertion par l'activité économique).</p>	
<p>Typologie d'actions</p> <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'équipements et de services (Maisons de l'emploi, Missions Locales, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi ... - manifestations/évènementiels et actions collectives 	
<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et nature des investissements réalisés - niveau du partenariat dans les projets - nombre de bénéficiaires des projets mis en œuvre 	
<p>Les actions concrètes et opérationnelles :</p> <p>Projets à l'horizon 2026 Sans objet à ce jour</p> <p>Pilotes et partenaires : Etat, Région Département, Pôle emploi, Communautés de communes, communes porteurs de projets, associations et entreprises d'insertion</p>	

III. MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

A. La gouvernance

Le PETR Adour Chalosse Tursan fait le choix d'une **gouvernance unique** permettant d'assurer à la fois le pilotage et le suivi du CRTE dans une perspective de cohérence des dispositifs (CRTE, Contrat avec la Région, Programme Leader ...) et d'optimisation des crédits.

Cette gouvernance prendra deux formes principales, selon l'objet proposé : un **comité de pilotage** pour le suivi global de la mise en œuvre du CRTE (bilan, réactualisation des règlements d'intervention des fonds d'Etat et ceux des autres partenaires, modification de la stratégie du CRTE et/ou des critères de sélection des projets, ...) et un **comité de suivi** pour assurer la sélection des projets qui seront retenus au titre des conventions financières annuelles (analyse des projets, sélection au regard de la stratégie du CRTE, ...).

L'instruction des projets (réception des dossiers complets, relance des porteurs de projets pour complétude des pièces, accusé de réception, arrêtés attributifs, ...) restera de la responsabilité des services instructeurs de l'Etat.

Les **comité de pilotage et comité de suivi** du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du PETR Adour Chalosse Tursan seront **partenariaux** et associeront :

- Madame la préfète des Landes ou son représentant ;
- Monsieur le président du Pôle Territorial ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Madame et Messieurs les présidents des communautés de communes de :
 - * Aire sur l'Adour
 - * Chalosse Tursan
 - * Coteaux et vallées des Luys
 - * Pays Grenadois
 - * Pays Tarusate
 - * Terres de Chalosse ;

Le comité de pilotage est co-présidé par le président du Pôle Territorial et par la préfète ou son représentant. Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (ex : Conseil Régional, chambres consulaires, experts, autres partenaires, etc.).

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués, modalités de sélection des projets, ...).

Les membres du comité de pilotage se réuniront en tant que de besoin.

Les membres du comité de suivi se réuniront à minima une fois l'an afin d'assurer l'analyse des projets et leur éligibilité aux financements au regard de la stratégie du CRTE et des règlements d'intervention de l'Etat et des partenaires. Les projets retenus par le comité de suivi seront inclus dans une convention financière annuelle.

B. L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie de l'Etat sera portée par les **services de la préfecture**. Les ingénieries portées par le **Pôle Adour Chalosse Tursan** seront : un Chef de projet CRTE (en la personne du directeur du Pôle), pilotera la démarche. Il pourra être assisté, en tant que de besoin et selon la nature des projets, par le chargé de mission Agriculture Durable/circuits courts de sa structure ou l'animatrice Leader. Les techniciens référents des 6 EPCI contribueront pour leur part à faciliter la mise en œuvre des projets et informeront le Pôle de la maturité de ces derniers.

Le suivi opérationnel sera l'objet d'un **comité de suivi** créé dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du Pôle Territorial, des services de l'État et notamment la direction coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture des Landes et la direction départementale des territoires et de la mer des Landes, de la Direction du Développement Territorial du Département des Landes, de la Direction Ingénierie et Action Territoriale/DATAR de la Région Nouvelle Aquitaine,

C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le PETR envisage l'information et la consultation de la société civile tout au long de la mise en œuvre du Contrat, selon différentes modalités qui restent à définir : information via les sites internet du PETR et de ses EPCI, bulletins intercommunaux et communaux, articles de presse, réunions publiques le cas échéant. Les modalités précises pourront être discutées et validées le cas échéant par le comité de pilotage du CRTE.

IV. LE SUIVI, LA SÉLECTION DES PROJETS ET L'ÉVALUATION

A. Suivi du contrat

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par le Pôle Territorial et sert de support de travail pour le comité de pilotage.

Une présentation du contrat et de son suivi sera réalisé lors des comités syndicaux du PETR.

B. Sélection des projets

Afin de déterminer si les projets proposés seront soutenus dans le cadre des conventions annuelles de financement, les comités de suivi analyseront chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (voir annexe 2). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

C. Evaluation de l'impact environnemental

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

V. LA DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature.

Il s'achèvera au 31 décembre 2026.

VI. MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2022, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

17 DEC. 2021
Contrat établi le à

La Préfète des Landes



Le Préfet du Gers


Kavir BRUNETIERE

Le Président
du PETR Adour Chalosse Tursan



Le Président
du Département des Landes



Le Président
de la CDC d'Aire-sur-l'Adour



La Présidente
de la CDC Chalosse Tursan



La Présidente
de la CDC Coteaux et Vallées des Luys



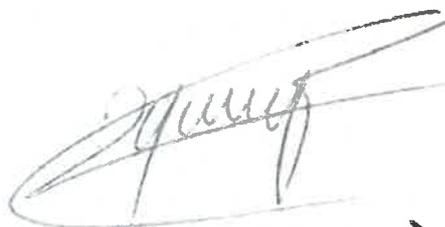
Le Président
de la CDC du Pays Grenadois



Le Président
de la CDC du Pays Tarusate



Le Président
de la CDC Terres de Chalosse



Le Président
du SYDEC



ANNEXES

Avertissement

Les **projets identifiés** et présentés soit au sein du plan d'actions soit en annexe du présent contrat, le sont à titre **indicatif** et ne présume en rien leur éligibilité définitive aux financements attribués au titre du CRTE.

Des **appels à projets annuels** seront lancés, après signature du CRTE, chaque fin d'année par le PETR Adour Chalosse Tursan afin d'identifier les projets suffisamment mûrs pour être mis en œuvre l'année suivante, projets **qui viendront compléter liste indicative précédente**. **Seuls les projets réceptionnés lors de ces appels à projets annuels seront soumis pour examen au comité de suivi** et seront susceptibles d'être retenus au titre du CRTE.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Axes prioritaires	Projets identifiés	Maitre d'ouvrage
AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Thématique 1 : Sobriété et efficacité énergétique		
1.1 - Accompagner les collectivités locales dans la rénovation thermique de leurs bâtiments	Pose de panneaux photovoltaïques et remplacement vitrage de la salle des fêtes	BASSERCLES
	Réhabilitation du foyer municipal	BORDERES-ET-LAMENSANS
	Rénovation du bâtiment et mise aux normes des cuisines	CARCARES-STE-CROIX
	Rénovation de la salle des fêtes	CASSEN
	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de la cantine	CASTANDET
	Rénovation énergétique de la salle polyvalente et des logements communaux	CAZALIS
	Réhabilitation du foyer municipal	CLASSUN
	Rénovation du bâtiment scolaire	DOAZIT
	Rénovation de la mairie et regroupement des services publics	DOAZIT
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	HAGETMAU
	Réhabilitation de l'école maternelle	HAGETMAU
	Remplacement chauffage et isolation de l'église	HAURIET
	Mise en accessibilité et optimisation de l'efficacité énergétique du pôle culturel	HINX
	Rénovation de l'école	LALUQUE
	Rénovation de la mairie	LALUQUE
	Rénovation énergétique de l'école communale	LAMOTHE
	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	LAMOTHE
	Rénovation énergétique de la salle des associations	LAMOTHE
	Etude réaménagement de la salle associative et cuisine, rénovation éclairage salle des fêtes	LOURQUEN
	Rénovation énergétique de la mairie	LOURQUEN
	Réaménagement de la salle associative et cuisine, rénovation éclairage salle des fêtes	LOURQUEN
	Réaménagement de la salle associative (typic hall)	LOURQUEN
	Rénovation du foyer rural	MANT
	Rénovation du hall des sports avec pose de panneaux photovoltaïques	MAYLIS
	Rénovation thermique de la salle des fêtes	MONGET
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Rénovation toiture du porche et d'un local	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Isolation toiture de la salle polyvalente	MONTGAILLARD
	Réhabilitation logement communal	MONTGAILLARD
	Rénovation thermique de la salle des arènes	MUGRON
	Rénovation thermique de la salle polyvalente et du bar communal	PEYRE
	Rénovation thermique de la salle des sports	PEYRE
	Rénovation énergétique de l'ensemble locatif à caractère social (23 logements)	RION-DES-LANDES
Réhabilitation de l'ancienne mairie	SORT-EN-CHALOSSE	
Rénovation intérieure de la mairie	ST-MAURICE-SUR-ADOUR	
1.2 - Engager un programme d'amélioration des équipements publics	Remplacement éclairage public (Convention PREF/SYDEC)	SYDEC
	Aménagement d'un ouvrage d'écrêtement des crues	CDC AIRE SUR ADOUR
	STEP et Travaux d'assainissement	CDC DU PAYS GRENAUDOIS
	Changement des lampes d'éclairage par des LED de la salle Dubroca	DUHORT-BACHEN
	Changement éclairage existant par des LED à la piscine et salle Jouglen	HAGETMAU
	Achat et aménagement d'un terrain pour l'installation d'une STEP	LE VIGNAU
	Eclairage public du bourg et de l'église	LOURQUEN
	Création d'un réseau pluvial	MEILHAN
	Remplacement de l'éclairage public par des LED	TOULOUZETTE
	1.3 - Soutien aux démarches de rénovation énergétique en direction des particuliers	Mise en place d'une Plateforme Energétique (échelle 6 EPCI)
Thématique 2 : Développement des EnR		
2.1 - Contribution du PETR aux démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie	Réalisation d'un PCAET	CDC CHALOSSE TURSAN
2.2 - Accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics	Pose de panneaux photovoltaïques et remplacement vitrage de la salle des fêtes	BASSERCLES
	Remplacement des systèmes de chauffage électrique	BEGAAR
	Remplacement de la chaudière gaz par pompe à chaleur réversible	BEGAAR
	Remplacement de la chaudière gaz d'un logement par pompe à chaleur réversible	CASTANDET
	Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communautaires	CDC DU PAYS GRENAUDOIS
	Création d'une centrale solaire pour alimenter en autoconsommation 3 bâtiments communaux	GEAUNE
	Remplacement chauffage de l'église	GOUSSE
	Couverture des arènes ou du parking de la salle des sports en panneaux photovoltaïques	HAURIET
	Production d'électricité avec panneaux photovoltaïques	LOURQUEN
	Production d'électricité avec panneaux photovoltaïques	MANT
	Pose de panneaux photovoltaïques - salle des fêtes	MONGET
	Remplacement de la chaudière fioul de l'école	MONTGAILLARD
	Changement du chauffage de l'école primaire	MUGRON
	Changement du chauffage de la mairie	MUGRON

Axes prioritaires	Projets identifiés	Maitre d'ouvrage
	Ombrière photovoltaïque couvrant le parking du stade	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Remplacement de la chaudière du centre de loisirs	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Toiture photovoltaïque sur l'école	SEGOS
	Toiture photovoltaïque sur le foyer	SEGOS
	Création d'une centrale hydroélectrique sur le seuil de l'Adour	SAINT-SEVER
	Réfection de la toiture des arènes en vue de l'équipement photovoltaïque	TOULOUZETTE
Thématique 3 : Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers		
3.1 - Participer au maintien, à la reconstitution et à la valorisation des continuités écologiques	PAS IDENTIFIES à ce jour	
Thématique 4 : Mobilités locales et accessibilités au territoire dont numérique		
4.1 - Mobilité durable	PAS IDENTIFIES à ce jour	
4.2 - Développement des infrastructures numériques	Construction de Prises optiques	SYDEC
AXE 2 - COHESION TERRITORIALE		
Thématique 5 : Accès aux services et aux soins		
5.1 - Renforcer l'accès aux services à la population	Construction d'un centre aquatique	AIRE-SUR-L'ADOUR
	Travaux d'accessibilité à la mairie	ARSAGUE
	Remplacement de la toiture de l'église	AUDON
	Remplacement porte de la chapelle et aménagement de la grange	AURICE
	Réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation et dépendance en maison de services et/ou MAM	BEGAAR
	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour une nouvelle médiathèque	BEGAAR
	Création d'une salle pour les associations et réhabilitation du foyer rural	BEGAAR
	Etude préalable pour la restauration du retable et du tableau de l'église	BERNEDE
	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal	BERNEDE
	Rénovation clocher et toiture de l'église	BEYLONGUE
	Mise aux normes accessibilité de l'église	CAZALIS
	Travaux divers sur bâtiments communaux	CAZALIS
	Achat ensemble immobilier pour création école de musique	CDC AIRE SUR ADOUR
	Construction école de musique	CDC AIRE SUR ADOUR
	Aménagement des locaux des cuisines centrales communautaires	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'une médiathèque/ludothèque intercommunale	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une Maison France Services	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYs
	Construction d'une école de musique communautaire	CDC DU PAYS GRENAOIS
	Construction d'un bâtiment destiné à l'accueil des services de l'Office Français de la Biodiversité	CDC DU PAYS TARUSATE
	Mise aux normes accessibilité du bâtiment scolaire	DOAZIT
	Création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux	GOUS
	Groupe scolaire G. Phoebus : cablage numérique de toutes les classes et équipement en ordinateurs, vidéoprojecteurs et tablettes pour les élèves	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réfection des courts de tennis	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réhabilitation du bâtiment de l'accueil périscolaire	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réhabilitation de la toiture du gymnase	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Construction d'un terrain synthétique avec éclairage	HAGETMAU
	Accessibilité mairie et église	HAURIET
	Aménagement du pôle sportif	LALUQUE
	Construction d'une salle des associations	LALUQUE
	Rénovation et agrandissement du foyer rural	LESGOR
	Réhabilitation ancienne chapelle pour activités, expo ..	LE VIGNAU
	Création d'une salle multimédia associative	MANT
	Construction d'un pôle scolaire	MANT
	Travaux de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux et préservation du patrimoine historique de la commune	MONGET
	Amélioration de l'aménagement de la salle des fêtes	MONGET
	Aménagements des bâtiments municipaux	MONGET
	Mise en place d'un wifi public à la salle des fêtes	MONGET
	Rénovation de la salle des sports	MONTSOUE
	Mise aux normes du lac de baignade de la base de loisirs	MUGRON
	Création d'un local de chasse	ONARD
Restauration toiture, chauffage de l'église	SEGOS	
Aménagement du cheminement autour de l'église	SORT-EN-CHALOSSE	
Création d'un local associatif	SORT-EN-CHALOSSE	

Axes prioritaires	Projets identifiés	Maitre d'ouvrage
	Construction d'une nouvelle mairie	SORT-EN-CHALOSSE
	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	SORT-EN-CHALOSSE
	Extension du mur du cimetière	SORT-EN-CHALOSSE
	Création et aménagement d'un nouveaux cimetière	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'une salle d'expositions et de spectacles aux Jacobins	SAINT-SEVER
	Création d'un espace d'accueil des associations	SAINT-SEVER
	Création d'une salle de sport supplémentaire au complexe Laloubère	SAINT-SEVER
	Mise en accessibilité de l'école et rénovation de la cantine	TOULOUZETTE
	Mise en accessibilité de l'église et du cimetière	TOULOUZETTE
5.2 - Faire émerger des équipements de santé de qualité	Réhabilitation d'un bâtiment en Maison de Santé Pluridisciplinaire	BARCELONNE-DU-GERS
	Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Pontonx	CDC PAYS TARUSATE
	Aménagement d'un pôle de santé	LALUQUE
	Transformation d'un bâtiment en maison pluridisciplinaire des professions paramédicales	SAINT-SEVER
Thématique 6 : Revitalisation des bourgs-centres		
6.1 - S'engager pour un urbanisme et un habitat durable	Mise en accessibilité des lieux publics et de l'ensemble du site	ARSAGUE
	Création d'un cheminement piétonnier sur la longueur du bourg	AUDON
	Création de 4 logements communaux	AURICE
	Création de 2 logements à l'étage de l'école	AURICE
	Réalisation de logements	BAIGTS
	Aménagements centre bourg	BEGAAR
	Développement des aires de jeux et équipements sportifs	BEGAAR
	Aménagement d'une zone : création de 4 logements à destination des séniors, d'une salle commune, d'une aire de jeux et vente de 3 lots	BERNEDE
	Rénovation et transformation en logements du presbytère	BEYLONGUE
	Cheminement sécurisé le long de la départementale depuis l'église jusqu'au lotissement	BEYLONGUE
	Aménagement des berges de l'Adour	CAZERES-SUR-L'ADOUR
	Déconstruction et reconstruction d'un ouvrage d'art	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Réhabilitation d'ouvrage d'art	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Accès des services au public et signalétique	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Réhabilitation d'un logement communal	COUDURES
	Aménagement routier	COUDURES
	Création de 2 logements	COUDURES
	Rénovation d'un logement et création d'un cabinet médicale	DOAZIT
	Rénovation de 2 logements	DOAZIT
	Actions Petites Villes de Demain	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réalisation d'un city stade	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réalisation d'un espace fitness	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Création de cheminements doux	HAGETMAU
	Liaison piétonne entre le centre-ville et la cité verte	HAGETMAU
	Réhabilitation de friches en centre-ville	HAGETMAU
	Aménagement et sécurisation du centre du village	LANNUX
	Aménagement jardin et église	LE LEUY
	Aménagement et sécurisation traversée du bourg	LE LEUY
	Aménagement paysager du centre bourg	LE VIGNAU
	Aménagement du bois communal	LE VIGNAU
	Construction d'un local technique	LE VIGNAU
	Gravillonnage d'une route	LE VIGNAU
	Réfection d'un chemin communal	LE VIGNAU
	Aménagement d'une aire de jeux et de basket en extérieur	MANT
	Aménagement du centre bourg	MANT
	Aménagement paysager	MANT
	Aménagement place de la mairie et salle des fêtes	MAURRIN
	Création d'un lotissement communal	MAYLIS
	Réaménagement et sécurisation entrée des maternelles	MEILHAN
	Sécurisation route du port d'orion et route du moulin	MEILHAN
	Nettoyage façades de l'église	MONGET
	Ponts communaux	MONGET
	Création d'un city park	MONSEGUR
	Sécurisation de la traversée du bourg	MONSEGUR
	Réhabilitation d'un bâtiment en logement et local commercial	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Réhabilitation d'un logement communal	MONTGAILLARD
	Aménagement de la place des arènes	MUGRON
	Aménagement des entrées de ville	MUGRON
	Création de jardins partagés	MUGRON
	Réhabilitation de la place et rue F. Bastiat	MUGRON
Aménagement d'un chemin piétonnier	PONTONX-SUR-L'ADOUR	
Revitalisation du centre-bourg	PONTONX-SUR-L'ADOUR	
Aménagement du bourg	POUDENX	
Aménagement du parc de la mairie et de la place des droits de l'homme	RION-DES-LANDES	
Création d'hébergements saisonniers	RION-DES-LANDES	
Aménagement de la place de la mairie	SORT-EN-CHALOSSE	
Aménagement des rives du luy	SORT-EN-CHALOSSE	

Axes prioritaires	Projets identifiés	Maitre d'ouvrage
	Construction de logements locatifs	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'un lotissement communal	SORT-EN-CHALOSSE
	Réparation intérieure de l'église	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Rénovation du logement de l'école	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Construction d'habitats locatifs d'intérêt collectif	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Réaménagement de la côte de brille	SAINT-SEVER
	Réaménagement de la place de verdun-arceaux-lafayette	SAINT-SEVER
	Aménagement d'une liaison douce avenue du tursan	SAINT-SEVER
	Rénovation urbaine de l'entrée de ville - place du cap du pouy	SAINT-SEVER
	Végétalisation quartier montadour	SAINT-SEVER
	Création d'une voie douce quartier d'augreilh	SAINT-SEVER
	Aménagement d'espaces publics autour des arènes	TOULOUZETTE
	Création d'un centre d'activité en centre-bourg	VILLENAVE
	Création d'un lotissement	VILLENAVE
6.2 - Développer le tissu économique des centres-bourgs/villes	Construction d'une ombrière et d'un bâtiment avec locaux professionnels	CASTAIGNOS-SOUSLENS
	Achat et rénovation d'un commerce vacant en centre ville d'Aire sur l'Adour	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'une 2ème voie d'accès à la ZI de Péré et aménagement des terrains	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une ZAE	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYES
	Extension de la ZAE de Hinx	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Création d'un café associatif	COUDURES
	Création de commerces de proximité	ONARD
	Revitalisation du centre-bourg	POUDENX
	Réaménagement de locaux commerciaux	SAINT-SEVER
	Reconversion d'une friche industrielle (Crabos) en hôtel	SAINT-SEVER
Thématique 7 : Attractivité économique du territoire		
7.1 - Accompagner les initiatives de développement économique et/ou numérique	Viabilisation de la ZAE des Arrats	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'un 2nd accès ZAE de Péré + Aménagement de la zone	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une ZAE Communautaire	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYES
	Extension de la ZAE intercommunale de HINX	CDC TERRES DE CHALOSSE
7.2 - Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles	Accompagnement des établissements de restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire	PETR ACT
	Mise en place d'un dispositif de transmission des exploitations	PETR ACT
	Acquisition et modernisation de l'abattoir de Hagetmau	PETR ACT
7.3 - Poursuivre la structuration touristique autour des atouts du territoire	Aménagement du futur office de tourisme Chalosse Tursan	CDC CHALOSSE TURSAN
	Pôle patrimonial, culturel et touristique de Samadet	CDC CHALOSSE TURSAN
	Aménagement du site des lacs d'Halco	HAGETMAU
	Création d'un nouvel hébergement et d'un espace de restauration à la cité verte	HAGETMAU
	Aménagement d'une aire de camping car	MUGRON
	Mise aux normes d'une base de loisirs	MUGRON
	Création de sentiers pédestres et cyclables	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'une salle d'expositions et de spectacles aux Jacobins	SAINT-SEVER
Déplacement de l'office de tourisme à la maison Darqué	SAINT-SEVER	
Thématique 8 : Cohésion sociale		
8.1 - Promouvoir les offres spécifiques en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées ou dépendantes	Création d'un habitat regroupé pour séniors	BAHUS-SOUBIRAN
	Création d'une garderie	CASSEN
	Création d'habitats intergénérationnels et inclusifs	CAZERES-SUR-L'ADOUR
	Extension et réhabilitation de l' EHPAD de Samadet	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une micro-crèche	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYES
	Création d'un habitat regroupé	DUHORT-BACHEN
	Création d'un habitat inclusif	HINX
	Création d'une MAM	LE VIGNAU
	Réalisation d'une maison partagée	LAMOTHE
	Création d'un habitat intergénérationnel	MANT
	Création d'un habitat alternatif	MAURRIN
	Création d'un habitat inclusif	MONSEGUR
	Création d'un habitat partagé	PEYRE
Création d'un habitat inclusif	SEGOS	
8.2 - Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle	Réhabilitation de locaux communaux pour l'accueil d'une entreprise d'insertion	RION-DES-LANDES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Département
des Landes**

Accord départemental de Partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Sommaire :

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT³

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE⁴

- A. UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS ATTRACTIF, ENTRE METROPOLISATION ET LITTORALISATION⁴
- B. UN TERRITOIRE CONNECTE MAIS DES USAGES NUMERIQUES A FACILITER⁷
- C. DES INDICATEURS SOCIAUX IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19⁹
- D. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU CŒUR DES PROJECTIONS¹³
- E. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE MAIS SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ACTIVITE HUMAINE¹⁵
- F. UN TERRITOIRE CREATEUR D'ENTREPRISES PERENNES, DES FILIERES PORTEUSES, UNE ECONOMIE A FORTE SAISONNALITE¹⁸

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE²²

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD²²

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT

La relance de l'activité du territoire est aujourd'hui une nécessité alors que des perspectives de sortie de la crise sanitaire commencent à s'esquisser.

Afin d'apporter une réponse à cet impératif, le Gouvernement a annoncé un Plan de Relance doté de 100 Milliards d'euros, cofinancé à 40% par des fonds européens, qui sera complété par des investissements importants également apportés par les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI).

La mise en œuvre des mesures de relance se déroule via :

- Le recours à des appels à projets ;
- L'instauration d'une contractualisation avec l'Etat ;
- La mise en place de dispositifs spécifiques portés par les collectivités locales.

Concernant la contractualisation, un accord régional de relance a été signé entre la préfète de région et le président du Conseil régional, et un accord départemental de relance entre la préfète de Landes et le président du conseil départemental des Landes.

Ces outils de contractualisation spécifiquement dédiés au plan de relance seront prochainement complétés par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les EPCI ou leurs regroupements (PETR notamment).

Si un des objectifs de ces contrats sera la mobilisation des dispositifs du plan de relance sur 2021 et 2022, leur vocation est de construire des projets de territoire pour les six années à venir, permettant d'ancrer dans la durée une dynamique partenariale dans un cadre stratégique partagé.

Afin de faciliter la cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention et aider les territoires à mobiliser au mieux les financements destinés à la relance ainsi que l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, le Conseil départemental et la Préfecture des Landes ont souhaité s'engager dans un accord de partenariat qui permette de définir des principes communs d'intervention sur le territoire landais.

Cet accord permet de faire un état des lieux des principaux enjeux et défis actuels pour les Landes et présenter à tous les acteurs landais les stratégies existantes et les typologies de projet visés conjointement par le Département et l'Etat pour répondre aux enjeux de la relance et du développement du territoire.

A ce titre, il doit donc permettre de favoriser une articulation pertinente et cohérente entre les interventions de l'Etat, les ambitions départementales, les orientations locales (CRTE, ...) et leurs prises en compte dans les différents cadres de financement.

Le Département et l'Etat s'engagent à :

Proposer des mesures d'accompagnement, notamment en matière d'ingénierie, pour appuyer les territoires porteurs de CRTE et à proposer une ingénierie complémentaire sur demande au regard des besoins des territoires ;

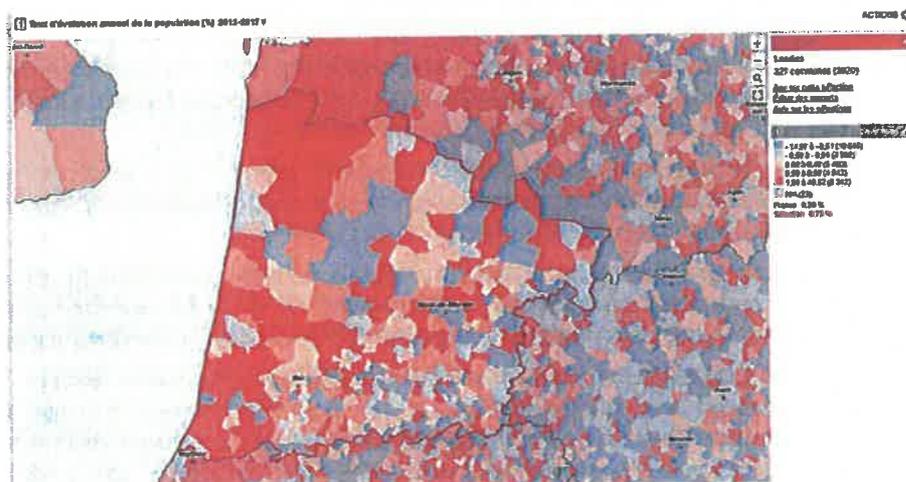
Apporter des financements afin de permettre la réalisation des projets portés dans les CRTE. Le Département a décidé d'affecter 5 millions d'euros de budget complémentaire pour soutenir des projets locaux (2,5 millions en 2021 ; 2,5 millions en 2022) visés dans les CRTE ou dans les appels à projets, notamment ceux du plan de relance. L'Etat mobilisera des dotations à sa disposition et notamment la DETR, la DSIL de droit commun et le FNADT (17 M€ en 2021) et les enveloppes dédiées du plan de relance (notamment les DSIL exceptionnelle et « rénovation énergétique » à hauteur de 7,3M€ en 2021) afin d'appuyer les projets présentés par les collectivités ou leurs groupements.

Participer à la méthode de développement du partenariat et à la mobilisation des différents fonds publics et notamment des fonds de relance et européens par les acteurs locaux.

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REpondRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE

A. Un territoire peu dense mais attractif, entre métropolisation et littoralisation

Le territoire est vaste (2ème département après la Gironde), peu dense (7,3 % de la population d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; et une densité de 44,1 habitants/km², soit : l'une des densités des plus faibles de la région - 70,9 au niveau régional en 2017-) ; mais attractif démographiquement +10,49% entre 2008 et 2019. Son attractivité se répartit entre le littoral, deux agglomérations structurantes et des territoires ruraux bien vivants (« autour d'un semis de villages et centres-bourgs qui proposent les services de proximité indispensables à de faibles densités »).



Son attractivité est renforcée par son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie : le département bénéficie d'un environnement préservé (compte un parc naturel régional et trois réserves naturelles) ; d'une grande richesse de paysages (littoral, massif forestier, ...) et d'un patrimoine naturel, architectural et culturel diversifié, ...

Le territoire est impacté par un processus simultané de connexion aux principaux bassins de vie et de littoralisation : « Les Communautés de communes du Littoral Landais regroupent un tiers des Landais » ; la croissance est soutenue par le tourisme littoral et le développement résidentiel, bien que les territoires ruraux restent tout de même attractifs, en dépit d'un repli de l'emploi.

Il existe un fort enjeu de mobilité : le département est un lieu de passage nord-sud essentiel en Europe. Il est traversé par de grands axes routiers et ferroviaires majeurs reliant Nord et Sud (l'A63 pour relier l'Espagne, l'A64 et l'A65 pour l'accès aux Pyrénées et vers Toulouse, et la liaison TGV Paris-Dax-Hendaye) dont la prolongation vers les Landes et la frontière espagnole est indispensable.

Les mobilités quotidiennes doivent être optimisées : le Département dispose de compétences en lien direct avec les questions de mobilité (voies départementales, transport des élèves en situation de handicap, itinéraires cyclables, solidarités humaines et territoriales).

Or, dans les Landes, le principal enjeu concerne les modes de déplacements et une réflexion a été engagée pour proposer des solutions de mobilités durables (Pour les déplacements domicile-travail, « les flux sont majoritairement concentrés sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax mais, aussi, avec un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz » et 89,7% des salariés circulent en voiture, contre moins de 75% en Gironde en 2015).

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation du cadre et de la qualité de vie des Landais et Landaises,
- Action pour favoriser un développement intégré et équilibré des territoires :
 - Accompagnement des projets de territoire post crise dans toutes leurs dimensions : économique, sociale et environnementale,
 - Maîtrise du développement de l'emprise urbaine et actions pour favoriser le développement de l'habitat social,
 - Développement d'une gestion plus intégrée des forêts et renforcement de la préservation des espaces naturels,
 - Actions pour favoriser la revitalisation des centres-bourg, petites villes de demain, cœur de ville...
- Développement des accès aux services de proximité pour tous, notamment les services de santé,
- Développement de mobilités « partout et pour tous ».

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Convention Banque des Territoires et Département des Landes sur les Petites Villes de Demain,
 - Création d'une foncière départementale avec la Banque des territoires.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Action cœur de ville,
 - Petites villes de demain,
 - AMI réinventons nos cœurs de ville,
 - Programme France Services,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan vélo 2018 - 2024.
 - Déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles
 - Contrats locaux de santé
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Règlement d'intervention départemental pour la revitalisation des centres bourgs,
 - Politique Départementale de Mobilité.

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Projets d'investissement pour la redynamisation des centres-bourgs et le soutien à la ruralité et aux services publics locaux (espaces France Services),
 - Opérations de revitalisation des centres-bourgs et petites villes,
 - Ingénierie et projets structurants portés par les territoires,
 - Rénovation du patrimoine,
 - Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
 - Aménagement de voiries,
 - Création, aménagement, requalification de Voies Vertes,
 - Schéma du covoiturage ; Expérimentations et mise à disposition de véhicules électriques ; Déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique (bornes « ultra-rapide ») ; déploiement de flottes publiques de vélo, développement d'un système de court-voiturage, covoiturage de courte distance, pouvant associer un ou plusieurs territoires péri-urbains et une agglomération (dans le cadre de la mobilité du quotidien) ...
 - Développement de l'offre sportive.
 - ...
-

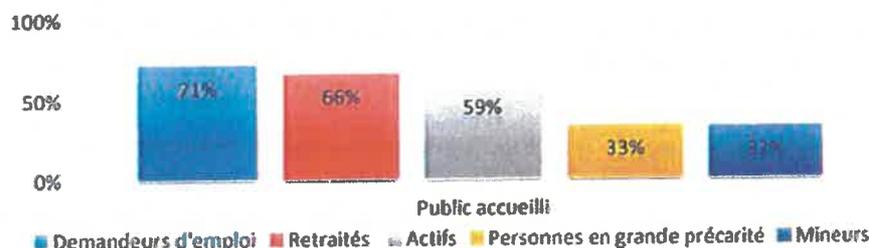
B. Un territoire connecté mais des usages numériques à faciliter

Le **déploiement de la couverture numérique** est en bonne voie : mi-2023, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce aux déploiements mis en œuvre par le SYDEC, Altitude infrastructure dans le cadre de la convention AMEL du 20 septembre 2019, Grand Dax THD (sur la CA du grand Dax) et Orange (sur MDM agglomération) par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Une première étape avait été la mise en place du bon haut débit dès 2020.

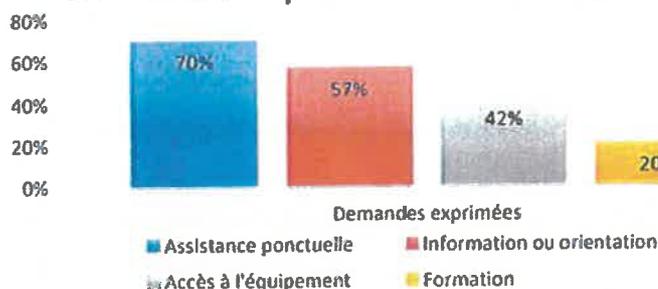
La couverture en téléphonie mobile par les différents opérateurs reste à parfaire, les remontées des collectivités sur leurs difficultés de couverture étant traitées, dans le cadre du New Deal Mobile. Par ce biais, l'État peut imposer aux opérateurs l'installation de pylônes dans les zones les moins bien couvertes dans une limite de 5000 sites au niveau national, le choix des sites landais étant effectué par une équipe projet associant l'État, le Conseil départemental, le SYDEC et l'AML.

Selon un diagnostic de l'ALPI, « plus de 160 000 landaises et landais [aux profils variables] soit : près de 40% de la population, seraient concernés par des difficultés pour réaliser des démarches en ligne», soulignant le poids de l'**illettrisme** encore prégnant et la nécessité de mettre à la disposition de tous : des structures, de l'accompagnement et des lieux d'accueil autour du « numérique ».

Profils accueillis par structure



Demandes exprimées selon les structures



Source : Stratégie pour un numérique inclusif, ALPI pour le CD des Landes, janvier 2020.

Parallèlement, la **prévention des risques liés au numérique** est un besoin croissant : le développement du télétravail lié à la pandémie de Covid-19 et la récente cyber-attaque contre le centre hospitalier de Dax au rançongiciel, début février, ont mis en lumière les enjeux cruciaux liés à la cybersécurité dans les Landes depuis 2020 pour les administrations, comme pour les entreprises et les particuliers. Or, en Nouvelle Aquitaine et dans le département, des territoires se positionnent progressivement comme centres de ressources de cybersécurité territoriaux (dont Mont-de-Marsan), ...

Défis pour le territoire des Landes

- Déploiement de la couverture numérique,
- Développement des usages numériques et actions pour faciliter l'accès aux services,
- Limitation de la fracture numérique,
- Renforcement de l'expertise et de l'offre en matière de cybersécurité.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat/ Conseil départemental :
 - Programme de déploiement du haut débit et du réseau de fibres optiques dans les Landes avec l'appui du plan France Très Haut Débit,
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'Etat comme le pass numérique et certaines actions du plan de relance en particulier le déploiement des conseillers numériques avec la convention signée entre le Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le département et l'ALPI,
 - New deal mobile (couverture ciblée des zones prioritaires en matière de téléphonie mobile).
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Appels à projets du plan de relance sur la transformation numérique des collectivités locales,
 - Appels à projets de l'Etat en matière de cyber sécurité (ANSSI, banque des territoires).

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Développement d'une ingénierie et de stratégies numériques territoriales,
- Investissements autour des infrastructures liées à la gestion de données (Data Center),
- Projets pour la dématérialisation des procédures (portail téléservices pour le citoyen),
- Investissements pour la cybersécurité (protection ; formation ; modalités d'accès à distance pour les agents, ...)

C. Des indicateurs sociaux impactés par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Avant la crise, les inégalités et la pauvreté dans les Landes étaient moins marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine et en France (part des ménages imposés en 2017, de 48,8 %, est légèrement supérieure à la moyenne régionale 48,5 % ; faible taux de pauvreté (11,7 %) contre 13,5 % au niveau régional).

La part des jeunes est moins importante qu'en Région, mais c'est un groupe marqué par une forte précarité.

Toutefois, des évolutions sociétales sont à l'origine de nouveaux besoins liés au renouvellement démographique (nouveaux arrivants) ; à la recomposition des familles ; à la monoparentalité (qui représente près de 21% de la population landaise) ; ou à l'isolement (qui concerne près de 6% des moins de 40 ans et 8% des plus de 65 ans, tandis que cet isolement augmente ces dernières années chez les seniors, ...).

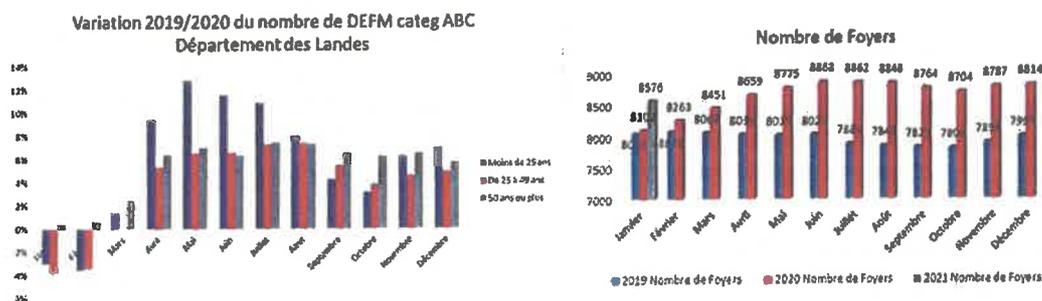
- La recomposition du fait familial et isolement, un défi collectif

source INSEE 2016		LANDES	
	pers seule moins de 40 ans	poils dans la population évolution 2011-2016	6% -94 -1%
	couple sans enfant	poils dans la population évolution 2011-2016	32% 2516 20%
	famille av enfants	poils dans la population évolution 2011-2016	25% 216 2%
	Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	poils dans la population évolution 2011-2016	21% 4978 40%
	retraité seul plus 65	poils dans la population évolution 2011-2016	8% 4943 39%
Augmentation totale du nb de ménages		12 570	
Augmentation annuelle		2514	

Source : PLH des Landes, janv. 2021.

Les effets de la crise sont déjà sensibles avec une augmentation du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins d'accompagnement aggravés par la crise économique, la pandémie liée à la COVID 19 et le confinement.

L'augmentation du chômage est de +4,8% de demandeurs d'emplois (DE) entre janvier 2020 et janvier 2021 avec un impact plus fort sur les jeunes Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et janvier 2021 de +7,9 % et en terme de nombre de foyers + 6,6%.



Les effets de la crise vont aussi aggraver les **difficultés liées au logement**. Si le département des Landes est moins touché que d'autre par la pauvreté, il se caractérise pour autant par une géographie sociale contrastée : les cœurs d'agglomérations de Dax (19% de taux de pauvreté) et de Mont-de-Marsan (15% de taux de pauvreté) doivent faire face à des niveaux de fragilité sociale importants, notamment dans les quartiers centraux anciens ou au sein des quartiers HLM péricentraux ; la fragilité financière des ménages et la pauvreté sont aussi largement présentes dans les territoires ruraux, notamment dans les cœurs de bourgs de l'armature urbaine du département, ... Ces réalités multiples de la fragilité et de la précarité financière des ménages mettent en avant **les enjeux d'accès et de maintien au logement dans de bonnes conditions** (notamment en regard de la précarité énergétique), et des **enjeux différenciés selon les territoires**, d'autant plus en situation de crise économique et sanitaire liée à la pandémie.

Demande de logements sociaux

SNE fin 2018	Demandes en cours	Demandes en cours Hors mutations	Demandes satisfaites Tous	Demandes satisfaites Hors mutations	Indicateur de pression LEC
Aquitaine (2016)	76 563	56 023	18 400	14 381	3,9
Landes (2018)	11 686	8 682	1 572	1 311	6,6
Pays Adour Landes Océanes	6 722	4 957	932	784	6,3
CA du Grand Dax	2 121	1 525	411	343	4,4
CC du Seignanx	2 202	1 602	279	219	7,3
MACS	2 399	1 830	242	222	8,2
CA Mont de Marsan	1 557	1 075	320	247	4,1
Hautes Landes Armagnac	674	534	73	65	8,2
Landes Nature Côte d'Argent	1 435	1 069	125	104	10,3
Pays Chalosse Tursan	1 298	1 047	122	111	9,1

Source : PLH des Landes, Janv. 2021 (LEC : Loi Egalité et Citoyenneté qui a réformé les attributions de logements sociaux)

Classement des logements HLM en regard des performances énergétiques

source RPLS 2018	A-B-C	D	E-F-G	nr	Total
Landes Nature Côte d'Argent	53%	28%	14%	5%	1 620
Pays Adour Landes Océanes	63%	22%	5%	9%	6 791
Haute Landes Armagnac	29%	45%	26%	0%	1 002
CA Mont de Marsan	55%	22%	14%	8%	2 777
Chalosse Tursan	45%	46%	5%	5%	1 293
Département des Landes	56%	27%	10%	7%	13 483

Source : PLH des Landes, Janv. 2021

Défis pour le territoire des Landes

- Lutte contre la pauvreté et développement d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi (valorisation des compétences, découverte des métiers...) et valorisation des emplois des secteurs en tensions afin de faciliter le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises (formation, diffusion des offres, connaissances des compétences recherchées...)
- Accompagnement des jeunes dans l'insertion, dans les cursus de formation mais aussi dans l'accès à l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA de longue durée, ...)
- Levée des freins professionnels et sociaux (accès au logement ; garde d'enfants ; mobilité ; fracture numérique, ...)
- Soutien aux familles (déploiement l'offre à destination de la petite enfance, des jeunes, et des parents ; et animation de la vie sociale).
- Accès à l'emploi.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (convention Etat/Département),
 - Le Plan Départemental de l'Habitat PDH 2021-2027,
 - Le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Landes 2017-2023,
 - Schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2019-2024,
 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 2018-2024,
 - Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2025 (PTI),
 - Expérimentation du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) du Département des Landes (candidature validée en avril 2021).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022,

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

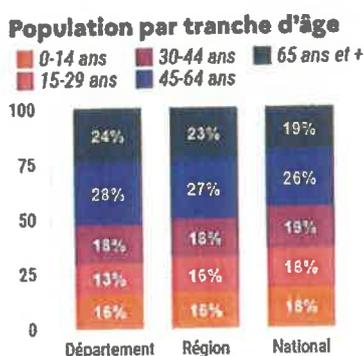
- Investissements pour des réhabilitations lourdes du parc HLM,
 - Investissements pour la production de logements sociaux,
 - Projets d'accompagnement dans des parcours résidentiels de groupes spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage, saisonniers, ...) ; expérimentations sur le bâti ou le foncier adapté (« villages de saisonniers ») ; acquisition du foncier et innovations (production d'habitat léger et/ou modulable) ; volet financier et ingénierie pour proposer des solutions juridiques et de gestion ; projets d'habitat groupé et inclusif (via la domotique), ...
 - Accompagnement des ménages pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
 - Transformation numérique dans l'habitat et offre de nouveaux services d'accompagnement,
 - Actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi,
 - Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
 - Levée des freins professionnels et sociaux,
 - ...
-

D. Un vieillissement de la population au cœur des projections

Selon les projections de l'INSEE, **en 2050, la population des plus de 75 ans doublera dans les Landes (+50 000 séniors)**. En 2050, un landais sur cinq aura plus de 75 ans (20% contre 15% aujourd'hui)

En découlent de **nouvelles formes de dépendances** (liés par exemple à de nouvelles pathologies, dont Alzheimer) **et de nouveaux besoins** (équipements à domicile, assistance, prise en charge, etc., ...)

Une **offre de service de santé accessible** et supérieure à la moyenne nationale : l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (qui tient compte de l'offre et de la demande sur le territoire en matière de santé et du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins) est de 4,2 dans les Landes, contre 3,9 pour le reste de la France, en 2018.



Défis pour le territoire des Landes

- Accès à l'autonomie des Landais les plus âgés (soutien et modernisation du maintien à domicile)
- Amélioration de l'offre et de la prise en charge de séniors et personnes handicapées
- Maintien l'offre de services de santé et autres services de proximité pour les personnes âgées
- Développement d'une silver-économie et valorisation des « métiers liés au grand âge »

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan « Bien vieillir dans les Landes ».
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique, aidants connect ou encore le déploiement des conseillers numériques France Services,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Programme France Services.

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Investissements pour la prise en charge des personnes en EHPAD,
 - Rénovation des EHPAD,
 - Accompagnement de projets locaux pour la consolidation de l'offre « intersticielle » Habitat intergénérationnel...
 - Projets pour le maintien à domicile,
 - Investissements pour la structuration, valorisation des métiers liés au « grand âge » ; projet de création d'une plateforme métiers de l'autonomie,
 - ...
-

E. Un Environnement de qualité mais soumis aux effets du changement climatique et de l'activité humaine

L'environnement naturel des Landes est **riche** et constitué de **nombreux espaces naturels**, à préserver pour la qualité de vie et la biodiversité. Les Landes disposent d'un patrimoine naturel reconnu, qui fait déjà l'objet de travaux de recherche et d'actions de préservation à travers des dispositifs divers, dont le réseau des sites Nature 40¹.

En effet, la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité constitue un des principaux domaines d'intervention du Département en matière de politique environnementale, au titre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles ». Le Schéma Nature 40 cadre l'action départementale en matière d'acquisition et gestion de sites, d'acquisitions de connaissances sur la biodiversité landaise et de valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

La préservation des ressources naturelles, au 1^{er} titre desquelles la **ressource en eau**, est un autre **champ d'intervention déterminant** (protection des aires de captage, interconnexions des réseaux).

Le territoire est **fortement soumis aux effets du changement climatique**, les risques naturels (inondations, tempêtes, ...) sont accentués et leur fréquence augmente. A l'image de la côte landaise soumise aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine) ou encore l'espace rivière contraint à de forts aléas. Les événements climatiques fréquents de ces dernières années ont occasionné de nombreux dégâts aux ouvrages de protection en bordure de cours d'eau.

En matière de **dépendance et de consommations énergétiques**, les Landes sont le **4^{ème} département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine** avec 16 670 Gwh d'énergie consommée en 2016 représentant 8% de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

Les consommations énergétiques sont ainsi caractérisées :

- 39% sont d'origine industrielle avec plus de 17 900 salariés sur plus de 600 établissements
- 29 % liées au transport (déplacement de personnes et de marchandises) induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A63, A65, ...)
- Et enfin, 21 % dues au parc résidentiel composé à 74 % de maisons individuelles.

La consommation énergétique est assurée à 49 % par des ressources fossiles (pétrole et gaz), **31 % par les énergies renouvelables** et 20 % par électricité. Il s'agit du **2^{ème} département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine** avec 6 112 GWh soit **16 % de la production énergétique régionale** (9 % photovoltaïques, 3 % géothermie, 77 % biomasse, méthanisation, ...). La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 36,7% (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine). A noter que le département est le 2nd producteur d'énergie à partir du photovoltaïque au niveau national.

1

Source : site du Département, <https://www.landes.fr/patrimoine-naturel>

Une mobilisation est d'ores et déjà engagée en faveur du développement durable :

L'Assemblée départementale a adopté lors de la session du 3 novembre 2014 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) actualisé en Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016. La finalité première de ce plan est la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la collectivité. Les Landes comptent actuellement sept territoires labellisés "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPC) et deux EPCI engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'Etat et le Département ont par ailleurs engagé l'élaboration d'une **Stratégie Départementale de la Transition énergétique** à l'horizon 2030. Cette stratégie initiée en 2020 et articulée avec les démarches des territoires au niveau local (PCAET, SRADDET, ...) est bâtie autour d'un triptyque : sobriété énergétique, maîtrise des consommations et énergies renouvelables. Elle se décline donc en orientations stratégiques et en un plan d'actions qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs pour fédérer l'ensemble des parties prenantes et des territoires autour d'une stratégie partagée.

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation des ressources naturelles, milieux et paysages,
- Protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et résilience des espaces,
- Rénovation thermique et réduction de la consommation et de la dépendance énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables et d'une croissance verte (innovation).

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME avec la contribution du Conseil départemental.
 - Stratégie départementale de la transition énergétique dans les Landes 2021-2030,
- ↳ Politiques de l'Etat
 - 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (consultations en cours),
 - Programmes de l'office français pour la biodiversité (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature...),
 - Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV),
 - Territoires à énergie positive (TEPOS),
 - Contrats de transition écologique,
 - Politiques de l'ADEME (contrats d'objectifs de territoire, développement d'énergies renouvelables, économie circulaire, tourisme durable...),
 - Politiques de soutien à la rénovation énergétique (dotations aux collectivités, rénovation de bâtiments Etat, dispositif ma Prim renov pour les particuliers...).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma Départemental des espaces naturels sensibles : Schéma Nature 40.

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Les aménagements de sites naturels,
 - Projets visant à limiter l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette »),
 - Projets contribuant à la protection du littoral,
 - Projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels (ENS et Natura 2000, trame verte et bleue, ...), développer les séquences « Eviter- Réduire- Compenser »,
 - Projets autour de la qualité des ressources naturelles (Eau/micropolluants, ...)
 - Investissements pour la prévention du risque d'inondation,
 - Etudes autour des Parcelles à valoriser (PAV) ; diagnostics et études sur les friches industrielles, forestières et agricoles à réhabiliter, sur les zones à dépolluer, le recyclage foncier ;
 - Reconstruction énergétique et Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités, des établissements publics,
 - Projets pour l'efficacité énergétique des logements sociaux,
 - Projets pour l'efficacité énergétique des collectivités (éclairage public, ...),
 - Investissements pour une plateforme énergétique d'appui aux particuliers,
 - Projets pour l'efficacité énergétique des élevages agricoles (label bas-carbone),
 - Projets de développement des ENR (ENR thermiques ; photovoltaïques, énergies marines ; biogaz ; projets agrivoltaïques, etc.),
 - Investissements en faveur du biocontrôle en agriculture, pour les économies d'énergie et la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau),
 - ...
-

F. Un territoire créateur d'entreprises pérennes, des filières porteuses, une économie à forte saisonnalité

Dans les Landes, les **créations d'entreprises sont nombreuses** (le département polarise 7% des créations d'entreprises en région à septembre 2020 ; parmi les plus dynamiques sur la création d'entreprises en 2020 en région), **pérennes** (des défaillances en recul de 38,9% en septembre 2020 par rapport à l'an passé) et **peu impactées par la Covid-19** (en septembre 2020, 6 564 entreprises créées, soit + 11,7 % par rapport à septembre 2019).

Trois secteurs Industriels (agroalimentaire, bois et aéronautique) et des **filères diverses et spécifiques aux Landes** : le **tourisme** et le **thermalisme** sont des moteurs de l'économie landaise, bien qu'ils touchent différemment les territoires (2ème département dans la région pour les nuitées recensées entre mai et septembre ; un secteur de l'hébergement-restauration qui regroupe 7,8% de l'emploi salarié du département au dernier trimestre 2020 ; près de 95% des nuitées totales réparties sur la côte landaise, 5% à l'intérieur des terres et 44,1% en zone thermale) ; dans la plus grande région agricole de France, la **maïsculture** est un autre secteur de poids (représente près des neuf dixièmes de la surface agricole utilisée du département, faisant des Landes le 1^{er} producteur national de maïs et de maïs doux) ; avec un taux de boisement de plus de 60 % (massif forestier des Landes de Gascogne), la **syviculture** et l'exploitation forestière permettent au département de produire 36 % de la récolte totale de bois en Nouvelle-Aquitaine (en particulier le pin maritime), alors que la région représente elle-même 27 % de la récolte nationale en 2016).

Une **économie à forte saisonnalité** : deux secteurs majeurs de l'économie landaise, le tourisme (économie touristique et thermalisme) et l'agriculture (cultures de l'asperge, fruits rouges, kiwis, légumes, maïs ou activités agroalimentaires : volaille, conserveries ...) mobilisent une part prépondérante d'emplois saisonniers (« appel à une main d'œuvre externe qui attire sur des périodes courtes de nombreux jeunes »²). Cela impacte à la fois le marché de l'emploi et les besoins en matière d'infrastructures (dont le logement, ...).

Des filières fragilisées :

La **filère du tourisme** même si elle a pu résister en haute saison et grâce aux touristes français a quand même perdue 16,5% des nuitées sur l'année 2020 par rapport à 2019.



Source : B.E.T.F Marchand 2009/2011/2014/2017 et FVT 2019, 2020

On remarque plus d'impact sur le tourisme intérieur (baisse de plus de 30%) que sur la côte et un recul marqué de la clientèle étrangère sur le littoral.

Côte landaise : 79 % des nuitées totales
 Baisse annuelle de la clientèle française: -6.6%/2019 : un recul qui ne doit pas occulter une hausse de la clientèle en haute saison et en arrière-saison (+6.4% en juillet et +12.5% en septembre /2019).
 Baisse de la clientèle étrangère: -32%/2019 -80% en avril.



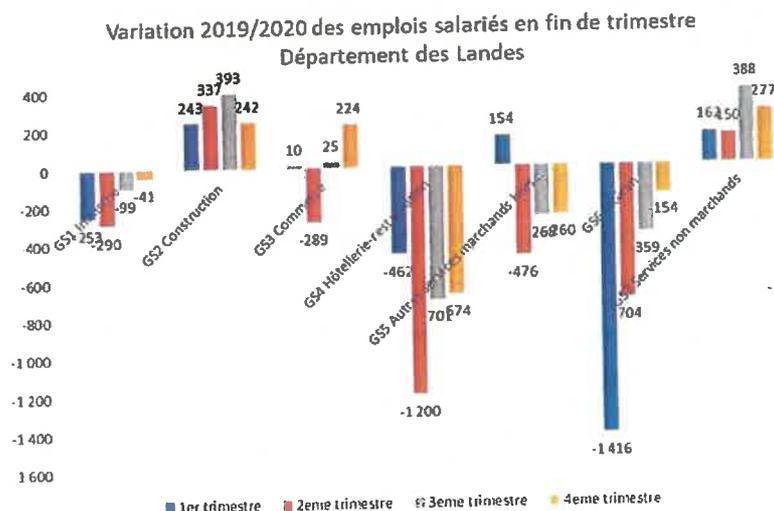
Intérieur des Landes : 21 % des nuitées
 Les nuitées touristiques françaises baissent : -31.6%/2019.
 Une tendance que l'on retrouve à chaque saison.
 Baisse de la clientèle étrangère de -41%/2019.

Le thermalisme, secteur moteur pour certains territoires, a perdu en 2020 67% de sa fréquentation habituelle n'ayant pu fonctionner que quelques mois dans l'année.

Le soutien de l'Etat dans la cadre des mesures d'urgences et de soutien aux entreprises (avril 2021) a permis de maintenir l'emploi et d'éviter les faillites d'entreprises landaises notamment par le biais du fonds de solidarité (14 000 entreprises aidées pour 175M€ au 25 mai 2021), les prêts garantis par l'Etat (plus de 5000 prêts pour 563M€) et les reports d'échéances fiscales (près de 470 entreprises concernées pour 21M€)

En matière d'emploi :

Les Landes ont une structure d'emploi marquée par un secteur agricole et un secteur de la construction supérieurs à la moyenne nationale et par un secteur industriel qui reste fort. La crise a particulièrement touché les secteurs de l'hôtellerie/restauration, du tourisme (9000 emplois dans e, notamment la filière thermale ainsi que le commerce. Une attention particulière devra être portée sur l'emploi dans ces secteurs.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	139 864	100,0	146 909	100,0	146 997	100,0	48,7	84,2
Agriculture	8 584	6,1	8 166	5,6	7 383	5,0	30,0	47,6
Industrie	22 312	16,0	21 401	14,6	20 111	13,7	31,6	92,7
Construction	11 365	8,1	12 083	8,2	11 029	7,5	10,6	69,7
Commerce, transports, services divers	59 579	38,3	56 985	38,8	57 498	39,1	48,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	44 024	31,5	48 273	32,9	50 975	34,7	67,0	93,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Défis pour le territoire des Landes

- Maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi au-delà des périodes de soutien immédiats du plan de relance
- Soutien aux agriculteurs et filières et entreprises en difficulté,
- Développement de nouvelles activités, entreprises et emplois de proximité

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Démarche relative aux Parcelles à valoriser.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - Dispositifs du plan de relance pour soutenir l'investissement industriel et appuyer les entreprises dans leur développement (exportations, transition écologique, numérisation...),
 - Aides du plan de relance au secteur agricole, alimentaire et forestier,
 - Dispositifs du plan de relance pour favoriser l'emploi (plan 1 jeune une solution, aides à l'embauche...),
 - Aides au développement de projets alimentaires territoriaux,
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma départemental du tourisme et du thermalisme,
 - Projet Alimentaire Départemental Territorial

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE

Durant la phase d'élaboration, les territoires porteurs de CRTE seront accompagnés par l'État ou le Conseil départemental selon différentes modalités en fonction des besoins exprimés :

- Mobilisation par l'ANCT de ses marchés d'ingénierie (CC du Seignanx et CC du pays d'Orthe et Arrigans),
- Financement par l'ANCT d'ingénierie privée (CC Maremne Adour Côte Sud et CA du Grand Dax),
- Accompagnement par le CEREMA (PETR Landes Nature Côte d'Argent),
- Financement d'un chargé de mission via le FNADT (Mont-de-Marsan Agglomération),
- Accompagnement par le cabinet EDATER missionné par le Conseil départemental (PETR Adour Chalosse Tursan, Territoire Haute Lande et Armagnac).

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'accord de partenariat a vocation à s'appliquer dès la phase de conception des CRTE ainsi que durant la vie de ces contrats, notamment lors de la détermination annuelle des projets ayant vocation à être financés.

En cas d'évolution des stratégies ou de politiques nationales, les porteurs de CRTE en seront avisés par l'État et/ou le Conseil départemental afin que les nouvelles données soient prises en compte dans les stratégies locales ou à tout le moins dans les modalités de choix des projets portés par le CRTE.

Cet accord pourra être revu à l'initiative de l'État ou du Conseil départemental en cas d'évolutions majeures dans les politiques menées par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires

Signé en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

A Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2021

La Préfète des Landes



Cécile Bigot-Dekeyzer

Le Président du Conseil Départemental
des Landes



Xavier Fortinon



Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Aménagement des technopôles, centres d'enseignement et de recherche, éco-campus ; labellisation de technopôle par le réseau RETIS,
 - Développement de démarches qualité dans le tourisme/ thermalisme,
 - Immobiliers d'entreprises et parcs d'activités portés par des collectivités ou établissements publics,
 - Digitalisation de l'agriculture et investissements pour la « Ferme du futur » (expérimentations autour du biocontrôle, du traitement de l'image, de la robotique et de l'IA au service d'une agriculture connectée, innovante ; expérimentations autour de l'agro-solaire...)
 - Projets liés à la restauration collective des Landes (établissements scolaires et de santé),
 - Investissements pour la communication grand public et la mobilisation des acteurs sur les produits locaux et de qualité,
 - Investissement pour développer les transformations locales des produits alimentaires : légumeries, maraîchage...
 - Développement du tourisme d'intérieur, engagement de projets touristiques locaux portés par le Département et coordonnés avec les collectivités locales (Domaine départemental d'Ognoas, Abbaye d'Arthous, Sorde l'abbaye...),
 - Développement d'offres globales touristiques alliant patrimoine, tradition, culture et gastronomie, activités de loisirs...
-
- ...

